

Référendum: Mulroney blâmé trois fois sur quatre

Les leaders politiques canadiens sont loin de susciter l'admiration de la population. Soixante-quatre pour cent des Canadiens auxquels l'Institut Gallup a demandé récemment ce qu'ils pensaient du comportement de Brian Mulroney dans la campagne référendaire ont répondu qu'ils le désapprouvaient, tandis que

SONDAGE GALLUP

seuls 21 pour cent disaient l'approuver et que 16 pour cent se refusaient à formuler une opinion sur la question.

C'est en Colombie-Britannique que le premier ministre est le plus critiqué (74 p. cent des répondants), et au Québec qu'il l'est le moins (53 p. cent). Cette proportion est par ailleurs de 61 p. cent dans les provinces de l'Atlantique, de 66 p. cent en Ontario et de 70 p. cent dans les provinces des Prairies.

Quant aux premiers ministres provinciaux, ils s'en tirent presque aussi mal. Encore une fois, les résidents de Colombie-Britannique sont les plus déçus de la performance de leur premier ministre (59 p. cent), 12 pour cent seulement l'approuvant. Dans les provinces des Prairies, 42 pour cent des résidents désapprouvent le comportement de leur premier ministre, tandis que 39 pour cent l'approuvent. En Ontario, cette proportion est respectivement de 40 et 36 pour cent.

Au Québec, la performance de Robert Bourassa est considérée comme négative par 45 pour cent de la population, alors que 36 pour cent l'approuvent et que 19 pour cent se disent indécis. Par ailleurs, 38 pour cent des Québécois désapprouvent le comportement de Jacques Parizeau dans le débat constitutionnel, et 34 pour cent, celui de Lucien Bouchard.

Dans les provinces de l'Atlantique, par contre, la performance des premiers ministres locaux est perçue comme positive par 48 pour cent de la population, 31 pour cent la désapprouvent et 21 pour cent se disent indécis.

Enfin, 36 pour cent des Canadiens se disent en désaccord avec le comportement de Jean Chrétien et 28 pour cent ont une opinion aussi mauvaise d'André McLaughlin.

Gallup a cherché par ailleurs à savoir si, au cas où l'accord de Charlottetown ne serait pas approuvé, Brian Mulroney devrait démissionner de ses fonctions. Quarante pour cent des répondants ont dit croire qu'il devrait demeurer à son poste, tandis que 16 pour cent seulement pensaient qu'il devrait démissionner et que 45 pour cent se déclaraient indécis.

De la même façon, 45 pour cent des Québécois se disent d'avis que Robert Bourassa devrait demeurer à son poste quel que soit le résultat du référendum, tandis que 37 pour cent pensent qu'il devrait démissionner et que 18 pour cent se disent indécis.

Les conclusions du sondage se fondent sur 1024 interviews effectuées le 5 octobre 1992 auprès de Canadiens âgés de 18 ans ou plus. Un échantillon de cette ampleur donne des résultats exacts à 3,1 pour cent près dans 19 cas sur 20. La marge d'erreur est plus élevée pour les régions, en raison de l'importance moindre de l'échantillonnage. C'est ainsi que les 256 interviews effectuées au Québec ont engendré une marge d'erreur de 6,2 pour cent dans 19 cas sur 20.

Revirement majeur en Ontario

— En page B6

Des trous dans les mailles du système électoral

Le mode d'inscription sur les listes électorales ne permet pas d'éviter tous les dérapages

MARIO FONTAINE

Des gens réussissent, le 26 octobre, à voter deux, trois fois. D'autres ont fait inscrire leur nom sur la liste électorale sans y avoir droit. Plusieurs y sont sans même le savoir. Certains s'y retrouvent enfin à leur corps défendant et doivent se donner un mal de chien pour en sortir.

Si le système fonctionne dans l'ensemble de façon satisfaisante, il n'arrive pas à éviter tous les dérapages. Des exemples? En voici:

■ Un couple de Français débarque dans le quartier de Vimont, à Laval, à la fin août. Surprise, ils retrouvent leurs noms sur la liste électorale. Pour le faire radier, ils ont d'abord téléphoné au bureau du Directeur général des élections, dû se rendre tous deux au bureau de révision, faire la queue. Ils se sont découragés avant de se retrouver devant le formulaire et de compléter la démarche. Ils ne voteront pas, mais deux petits débrouillards pourraient avoir la tentation de le faire à leur place.

■ D'autres Français, installés dans le Mile End ceux-là, ont dû se battre avec les recenseurs pour ne pas être inscrits, n'étant

ici que depuis trois mois. «Vous êtes sûrs que vous n'êtes pas Canadiens?», insistent les recenseurs, payés 52 cents par nom inscrit.

■ Louise Couture a eu l'honnêteté de dire qu'elle n'était arrivée d'Ontario qu'en juillet. La loi québécoise exige six mois de résidence pour pouvoir voter. Si elle s'était tue, cette Canadienne aurait vu son nom inscrit automatiquement sur la liste et aurait pu voter le 26 sans s'imposer de multiples tracasseries.

■ Des équipes de recenseurs se procurent des listes de résidents de centres d'accueil, de maisons de retraite, de conciergeries. Ils y inscrivent tous leurs habitants d'office et sans vérification, malgré la directive du DGE. Ça va plus vite.

■ Rien de plus facile que de déclarer plus d'électeurs qu'il n'y en a vraiment à une adresse en prétextant leur absence, dans le but de faire voter ces fantômes par la suite. La bonne vieille méthode du *«télégraphe»*, plus facilement applicable dans les zones urbaines où beaucoup ne connaissent pas leurs voisins. L'envoi à chacun de la liste des électeurs pour vérification n'est pas alors d'un grand secours.

Basée sur la bonne foi, la méthode actuelle vise à permettre au maximum d'électeurs de voter. «Aux deux dernières élections générales, l'absence de fraude a été remarquable», assure le Directeur général des élections (DGE), Pierre F. Côté. Il n'est pas si facile, dit-il, de passer à travers les contrôles. Les cas de fraude dont il se souvient remontent à fort longtemps.

Selon Bernard Renald, du bureau du DGE, il est impossible d'évaluer le nombre de fraudes. Un étudiant peut par exemple être inscrit par ses parents chez lui, et s'inscrire de lui-même à sa nouvelle adresse. Le meilleur gage de sécurité, explique M. Renald, réside dans le fait que les partis politiques (lors d'élections) et les comités du OUI et du NON (lors de référendums) nomment chacun un recenseur. L'un surveille l'autre, en quelque sorte.

Les formations politiques ont cependant de plus en plus de difficultés à recruter des recenseurs compétents. Jadis considérée comme un pactole et donc très convoitée, la tâche ne rapporte plus grand-chose aujourd'hui: 65 \$ comme montant initial et pour la formation, 52 cents par nom inscrit et 8 cents supplémentaires s'ils fournissent une liste dactylographiée.

Personne n'ose le dire tout haut, mais de plus en plus de recenseurs remplissent les formulaires de façon fantaisiste, faute de pouvoir le faire correctement. Un exemple: Quirion n'est pas un nom si rare, se disait un certain Jean de ce nom la semaine dernière. On l'a inscrit comme Kwirion, d'où un pèlerinage forcé au bureau de révision.

«Dans l'ensemble, on n'a pas d'indications qu'il y ait un déferlement de fraude. Mais le phénomène qu'on remarque, c'est que de nombreuses personnes sont inscrites sans avoir été vues par les recenseurs», déclare Charles Grenier, conseiller juridique au Comité du NON.

M. Grenier pense que l'actuelle période de recensement, révision et révision spéciale est peut-être l'une des dernières du genre. On va de plus en plus vers une liste électorale permanente, dit-il. Une opinion que partage Michel Boulianne, son vis-à-vis au Comité du OUI. M. Boulianne admet qu'il y en aura toujours qui réussiront à tromper le système, mais ça se fait beaucoup moins qu'avant, surtout quand il s'agit de voter pour une option plutôt que pour un candidat.



Manning chahuté à Concordia

Pour son unique visite au Québec pendant la campagne référendaire, le chef du Reform Party Preston Manning a reçu un accueil plutôt bruyant à l'université Concordia, dans l'ouest de Montréal. En plus d'avoir fait face à une douzaine de manifestants, pendant son discours, il a dû avoir recours à une escorte policière pour quitter le campus. Tout au long de son discours, de 12 à 15 manifestants anglophones et francophones l'ont chahuté, le traitant tantôt de raciste, tantôt de sexiste. Sur la photo, un manifestant est escorté à l'extérieur par un agent de sécurité.

PHOTO REUTER

Les indécis: qui dit vrai?

Une analyse de LOUIS FALARDEAU

Si les sondages publiés depuis le début de la semaine nous apprennent à coup sûr que le NON a fait des progrès spectaculaires à l'ouest du Québec, ils donnent des indications discordantes en ce qui concerne notre province. L'important n'est pas tant que l'écart entre le OUI et le NON

Sondages

au Québec varie de 10 à 19 points quand on passe du sondage Multi Résé publié hier par Le Devoir au CROP publié par La Presse et TVA lundi. Les marges d'erreur pourraient expliquer ces divergences. Il en va autrement des «indécis», qui sont presque trois fois plus nombreux chez Multi Résé que chez CROP. Pour tenter de comprendre, il faut regarder ces «indécis» d'un peu plus près. A la première question posée sur l'intention de vote, CROP obtient une réponse de 77 p. cent des répondants (NON 47, OUI 30) et Multi Résé de 69 p. cent (NON 40, OUI 29). Les taux d'«indécis» sont donc de 23 et 31 p. cent, pour une différence de 8 points.

Si CROP parle de 13 p. cent d'«indécis», c'est qu'une deuxième question sur le camp qu'ils seraient «portés» à favoriser amène environ le tiers des «indécis» à se brancher. Multi Résé pose aussi une deuxième question en ce sens et 30 p. cent de ses indécis se branchent. Il en reste 21 p. cent et c'est cette donnée que la maison utilise.

L'imbrroglio vient du fait qu'on parle de 37 p. cent de «voters influençables». C'est que Multi Résé a demandé à ceux qui se prononceraient d'emblée pour le OUI ou le NON, et après qu'ils aient fait, s'ils voteraient «sûrement» ou «probablement» en ce sens. Ceux qui ont dit «probablement» ont été ajoutés aux 31 p. cent d'«indécis», pour un total de 37 p. cent de

«voters influençables», un concept aussi nouveau qu'insignifiant dans le merveilleux monde des sondages.

Car si on multiplie les questions, si on ne s'intéresse qu'à l'opinion de ceux qui sont certains de ne pas en changer, aussi bien de ne pas faire de sondages. En faisant un petit effort, on peut facilement trouver au moins 50 p. cent de «voters influençables». Seuls les imbéciles, dit-on, ne changent pas d'idée. Les sondages servent justement à indiquer la tendance de l'opinion et à mesurer, d'un sondage à l'autre, les fluctuations de cette opinion.

L'appui au NON

Au-delà des indécis, les deux sondages diffèrent dans l'évaluation de l'appui au NON. CROP et Multi Résé donnent tous deux 34 p. cent des voix au OUI, mais alors que la première maison accorde un appui de 53 p. cent au NON, l'autre parle plutôt de 44 p. cent.

Qui dit vrai? La partie est-elle jouée pour le NON, comme semble l'indiquer CROP, ou appartient-elle plutôt aux «indécis» qui pourraient encore sauver le OUI, si on en croit Multi Résé? On ne connaîtra jamais la réponse à cette question, car le résultat du 26 octobre ne nous dira pas où en était l'opinion la semaine dernière.

Comme les deux maisons sont fiables — la présence de Soucy Gagné chez Multi Résé est rassurante — on doit regarder l'ensemble des sondages pour dégager une tendance. On constate que CROP est la seule maison à avoir donné la majorité absolue au NON, alors que Multi Résé est celle qui révèle le plus petit écart entre les deux Options. Même Createc, qui travaille pour le Parti libéral, constate une différence de 13 points.

La vérité se situe probablement entre les deux. L'écart est sans doute plus proche de 19 points que de 10, mais il est possible que CROP surestime les électeurs décidés à voter NON.

Une défaite du OUI ne serait pas une catastrophe, selon Wells

Dans l'Ouest, le camp du OUI attend beaucoup de la visite du premier ministre de Terre-Neuve

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse
OTTAWA

Le premier ministre de Terre-Neuve, Clyde Wells, a réfuté les prédictions de malheur advenant une victoire du NON au référendum, hier en Alberta dans le cadre de sa tournée canadienne.

«Je ne partage pas l'opinion des gens qui croient qu'un rejet de l'entente constitutionnelle conduirait à l'écroulement de l'économie canadienne et à une réduction radicale de la population des provinces de l'Atlantique, a-t-il dit. Je ne crois pas que des cris d'alarme de ce genre soient vraiment appropriés et je ne pense pas qu'ils puissent influencer sur les résultats du référendum.»

Selon Wells, une défaite du OUI, bien que non souhaitable, ne serait pas précisément catastrophique et ne déboucherait pas sur une situation «apocalyptique»: elle ne ferait qu'entraîner

la continuation d'un climat d'insatisfaction, de division et de débats chargés d'émotivité.

Le premier ministre de Terre-Neuve, bien sûr, favorise l'acceptation de l'entente de Charlottetown. Et il le dit haut et fort même s'il a lui-même exprimé certaines réserves au sujet de cet accord. Il affirme d'ailleurs que l'entente, approuvée par les premiers ministres le 28 août, est un «compromis raisonnable» qui mérite d'être appuyé par la population canadienne.

«Clyde Wells en Alberta pour vendre l'entente de Charlottetown? C'est probablement la meilleure chose qui pouvait arriver au camp du OUI», lance sans hésiter le rédacteur en chef du Calgary Sun, Paul Jackson, au sujet de la première vraie sortie référendaire du premier ministre de Terre-Neuve.

«C'est vraiment une des personnes les plus crédibles du côté du OUI. C'est bien possible qu'il

ait de l'impact», reconnaît même Steven Harper, un des piliers du Reform Party, farouchement opposé à l'entente.

De son côté, le leader du NDP albertain, Ray Martin, croit que la visite de Clyde Wells en Alberta aura du poids. «C'est probablement la personne la plus forte qu'on pouvait aller chercher. Il est complètement dissocié des politiciens détestés que sont Brian Mulroney et Don Getty et il est encore perçu comme le héros de Meech qui s'est tenu debout jusqu'à la fin contre Mulroney.»

Est-ce que ce sera suffisant pour faire tourner le vent? «Dur à dire, tout est tellement imprécis ici», note M. Martin.

Néo-démocrate avant toute chose et donc partisan du OUI, il avoue qu'il ne partageait pas les principes très trudeauistes invoqués par M. Wells durant la saga de Meech pour s'opposer à cet accord jusqu'à la toute fin. Mais il n'y a pas à dire, remarque-t-il, la

venue de Wells est un très bon coup.

«Son OUI finalement, c'est la preuve que l'entente est vraiment différente de Meech que la population n'aimait pas. Les Albertains y seront sensibles», souligne de son côté le rédacteur en chef Paul Jackson.

À Ottawa aussi on a vite saisi que Wells pourrait être très utile dans l'Ouest et on tenait énormément à ce que ce voyage ait lieu. C'est pourquoi en début de semaine les officines du OUI fédéral ont donné ordre d'apporter aux textes juridiques les précisions exigées par M. Wells comme condition à son départ.

Dans l'entourage du premier ministre conservateur, Don Getty, on reconnaît que la venue de M. Wells promet d'aider beaucoup le OUI mais on insiste cependant sur le fait que le OUI se serait déjà en train de remonter la pente.

Si Wells est dans l'Ouest actuellement, affirme Claire Hoy, auteur de «Clyde Wells: une biographie politique», c'est justement parce qu'il vise, dans le fond, une carrière politique fédérale.

Selon M. Hoy, c'est pour cela que M. Wells apprend le français. C'est aussi pour cela qu'il a choisi de dire OUI même si cela contredit complètement ses principes très trudeauistes. «Il a des principes, mais il demeure un politicien», dit-il.

C'est donc dans ce cadre, selon M. Hoy, que M. Wells est dans l'Ouest, auprès de ceux qui l'ont consacré héros après Meech. Il relance ainsi sa visibilité nationale et rappelle aux gens de l'Ouest qu'il est encore là et qu'il n'y a pas que Preston Manning, le chef du Reform Party, comme solution de rechange à M. Mulroney. Avec la collaboration de la Presse canadienne

Éditorial

Paul Desmarais
président du conseil
d'administrationRoger D. Landry
président et éditeurClaude Masson
éditeur adjointMarcel Desjardins
directeur de l'informationAlain Dubuc
éditorialiste en chef

« À ce prix-là », mais quel est le prix d'un NON?

Depuis trois semaines s'est engagé le débat référendaire sur la constitution.

Trois semaines au cours desquelles il s'est dit et écrit beaucoup de choses mais trop rarement sur les questions essentielles.

Le camp du OUI a été passablement malmené par ses adversaires et ses détracteurs et, avouons-le modestement, par les médias. Même si les défenseurs du OUI ont commis des erreurs, on ne leur a pas laissé de chance. Le camp du NON a eu beau jeu.

Le camp du NON n'a fait qu'attaquer, que dénoncer l'entente. Mais ses ténors se sont très peu compromis sur le prix de leur victoire.

Le président et le vice-président du Comité du NON, MM. Jacques Parizeau et Lucien Bouchard, se limitent trop facilement à dire qu'un NON n'aura pas de conséquences, ne créera pas de tribulations, de secousses sociales, économiques, politiques. Ce sont eux qui doivent avoir le fardeau de la preuve.

Qu'arrivera-t-il le 27 octobre si le NON l'emporte? Il serait exagéré de prévoir la catastrophe. Mais il ne faut pas cacher la vérité, se mettre la tête dans le sable.

Les tenants du NON peuvent-ils démontrer que la victoire du NON n'entraînera pas une période d'incertitude et de crise politique? Peuvent-ils affirmer que la vie politique canadienne, avec un gouvernement conservateur ébranlé, ne sera pas bouleversée? Peuvent-ils démontrer qu'une défaite référendaire

de Robert Bourassa et une victoire morale de Jacques Parizeau ne favorisera pas le projet souverainiste? Certainement pas, ils l'ont déjà admis.

Mais peuvent-ils prouver que le NON n'ouvrirait pas la porte à des années d'incertitude et de revirements dont nous ne connaissons pas l'issue?

D'autres partisans du NON, qui se disent fédéralistes, croient plutôt qu'une défaite de l'entente permettra tout simplement une reprise des négociations. Peuvent-ils démontrer aux Québécois que le reste du Canada accepterait de renégocier? Peuvent-ils les convaincre que le reste du Canada sera alors prêt à en donner plus au Québec que ce qu'il a consenti à Charlottetown? Peuvent-ils démontrer que si l'on rejette l'entente, on pourra récupérer un jour les 31 nouveaux gains, plusieurs nouveaux pouvoirs, des juridictions provinciales acquis dans l'entente?

Et surtout, après trois ans d'une récession éprouvante, peuvent-ils expliquer aux Québécois que la victoire du NON, avec la crise qu'elle entraînera, contribuera, d'une quelconque façon, à résoudre nos problèmes sociaux et économiques? Bien sûr, en fond de scène, tout en taisant par pure stratégie leurs véritables intentions, les ténors de la souveraineté souhaitent qu'un NON soit la première étape vers l'indépendance totale. Il ne faut pas être dupe de leur astuce.

Mieux vaut prévenir que guérir. Mieux vaut prévoir dès maintenant ce qui peut survenir que d'attendre d'être devant un fait accompli. En conséquence, il faut aller au fond des choses

et s'interroger sur les coûts d'un NON. Le camp du NON a choisi comme slogan « À ce prix-là, c'est non! ». Mais on peut retourner la question et lui demander: Quel sera le prix de notre NON?

Quel sera le prix du refus de l'entente? En argent, en énergies perdues, en avenir compromis, en priorités économiques remises aux calendes grecques, en développement retardé par rapport aux autres pays du monde qui sont engagés dans la mondialisation? Les citoyens, qui sont grandement inquiets de la perte de leur force économique, de la perte des emplois, de la perte de la sécurité historique que leur apportait le fait de vivre paisiblement au Québec et au Canada, ne préfèrent-ils pas continuer de vivre dans un système politique qu'ils connaissent que dans un système politique inconnu? Un système sans doute imparfait mais qui a fait ses preuves et qui nous aura permis de vivre convenablement sinon confortablement.

Il faut soigneusement réfléchir avant de se lancer dans une aventure dont on ne connaît ni les risques, ni les dangers qu'elle comporte.

C'est l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants que nous avons la responsabilité morale de préparer.

Il reste encore trois semaines au débat. On doit nous dire exactement, et proprement, ce qu'il en est des enjeux en cause, et ce qu'il en sera de notre situation au lendemain du 26 octobre.

Roger D. Landry
Président et éditeur

Abus de droit?

La saga judiciaire de la juge Andrée Ruffo a déjà coûté plus de 640 000 \$ à l'État. La facture totale pourrait atteindre un million.



La juge Ruffo, réputée pour ses prises de position publiques en faveur du droit des enfants, demande à la Cour suprême la permission d'en appeler d'un jugement lui ordonnant de se soumettre à une audience disciplinaire.

L'affaire Ruffo, si on peut l'appeler ainsi, portait sur la liberté d'expression des juges. Son style provocateur et revendicateur continue d'aller à l'encontre du mutisme auquel les juges sont habituellement tenus. Ses commentaires publics sur des causes qu'elle entendait, et ses sérieux démêlés avec le Centre de services sociaux Laurentides-Lanaudière ont mené à des plaintes devant le Conseil de la magistrature et à des réprimandes.

Mais le détail des honoraires d'avocats rendus publics grâce à la Loi d'accès à l'information est en train de donner naissance à une autre affaire Ruffo qui, celle-ci, porte sur l'abus du droit et des procédures.

Au moment même où l'on étudie sérieusement le fonctionnement des cours de Justice, où l'on tente de trouver des solutions pour accélérer le processus de la Justice et le rendre moins coûteux, le total de cette facture fait problème.

Il n'est nullement question de remettre en question le bien-fondé de la cause de la juge Ruffo. Mais plutôt de s'étonner, voire même de s'indigner, que des juges qui devraient donner l'exemple, ne puissent régler leurs différends autrement qu'en additionnant, ou plutôt en multipliant les recours juridiques, mobilisant ainsi avocats, juristes, etc. Et tout ça, aux frais de l'État. Et quels frais!

Serait-il impensable que le ministère de la Justice se penche sérieusement sur ce dossier? Et qu'il rappelle à l'ordre les juges et les avocats en leur indiquant une fois pour toutes, et clairement, de régler hors cours leurs différends. De ne plus jamais abuser de leur accès privilégié à la Justice pour puiser dans les coffres de l'État afin de défrayer le coût de procédures judiciaires justes ou exagérées.

Pourquoi ne pas envisager tout simplement de nommer un ou des fonctionnaires responsables de ces causes?

Mais la morale de cette histoire onéreuse, c'est qu'il s'agit d'un très mauvais exemple à donner aux citoyens qui ont tendance trop souvent à poursuivre pour un oui ou pour un non.

Un abus de procédures, donc de dépenses juridiques de la part d'un juge, devrait toujours être considéré comme inacceptable, à moins d'une situation vraiment exceptionnelle.

Claudette TOUGAS

Strike!

Entre les réclames lyrico-cucu montrant un Robert Bourassa jeter un regard attendri sur son petit-fils, et les messages jouant sur la symbolique lourde genre « feuille de lys luisant au fond d'un trou noir », la pub-baseball du OUI fédéral tranche de façon rafraîchissante avec la guimauve publicitaire dans laquelle les deux camps enveloppent leurs positions référendaires.



Le message montre un frappeur qui attend la balle parfaite, au risque de laisser passer trois prises. Voilà qu'enfin on nous le dit franchement: le débat auquel nous sommes conviés d'ici le 26 octobre tient plus du match sportif que d'un affrontement d'idées. Et la question n'est pas tant de comprendre ce qu'on frappe, mais de frapper tout court...

Dans une campagne référendaire qui se fixe lamentablement sur les difficultés d'un Guy Lafleur à patiner sur les glaces politiques ou les pantoufles détreillées de Diane Jules, on commencent déjà à s'en douter. Nos doutes sont confirmés, et pas par n'importe qui: par les vendeurs constitutionnels en personne.

Dans son élan d'honnêteté publicitaire, Ottawa admet également que l'entente conclue à Charlottetown n'est pas parfaite. Lire: en matière constitutionnelle, pas la peine de s'acharner à chercher le « grand chelem ». L'important, c'est de ne pas être retiré. C'est un point de vue. Mais la publicité fédérale ne pousse pas sa logique sportive jusqu'au bout, et évite de la sorte quelques intéressantes questions.

Peut-être qu'à force de laisser passer les mauvais tirs, on peut aussi décrocher un but sur balle? La balle qu'on nous lance ne répond-elle pas à quelque subtil effet qui risque, au dernier moment, de la faire bifurquer de sa trajectoire? Les petits coups retenus à la Clyde Wells, qui accepte de « frapper OUI », mais a reculé, ne présagent-ils pas bien mal pour la fin du match? Et surtout: que l'on frappe ou que l'on choisisse de laisser passer la balle, ne risque-t-on pas de toute manière de s'enliser dans d'interminables prolongations?

Agnès CRUDA

L'HÔTEL-DIEU

M'SIEUR MARC-YVAN CÔTÉ,
J'AI UNE IDÉE... DEMANDEZ DONC
À M'SIEUR BOULHANE DE
S'OCCUPER D'SAVOIR SI CE
DÉMENAGEMENT EST
JUSTIFIÉ... ON POURRA
SE FAIRE UNE IDÉE!



Au sujet des textes légaux, du débat des chefs et de ceux du mardi au Point

MARCEL ADAM

Le premier ministre de Terre-Neuve a décidé cette semaine de faire la promotion de l'entente de Charlottetown après avoir reçu l'assurance que la partie concernant les pouvoirs du nouveau Sénat ne serait pas edulcorée dans le texte juridique.



Cette exigence a été qualifiée d'obsessionnelle par John Crosbie pour qui les textes légaux sont si ennuyeux qu'à peu près personne au pays ne les lira à moins d'y être forcé. Une réaction qui ne surprend pas de la part de celui qui a admis ne pas avoir lu le texte du traité de libre-échange qu'il pilotait aux Communautés.

Au Québec le camp du Non a cité en exemple cette vigilance de Clyde Wells pour faire mal paraître Robert Bourassa.

Même si celui-ci se dit assuré que le texte légal sera en tous points fidèle à l'entente politique, on sait qu'au fond il n'est pas complètement rassuré. La traduction est ardue, les avocats des différentes parties parviennent difficilement à s'accorder

et sur plusieurs points les négociations se poursuivent par télécommunications.

Compte tenu des sérieux malentendus sur plusieurs points importants, entre Québec et Ottawa, rendus publics récemment, certains penseront peut-être qu'il eût été prudent pour M. Bourassa de faire comme Clyde Wells et de ne pas trop se mouiller avant la publication du texte légal.

Mais l'aurait-il voulu qu'il n'aurait pu faire comme lui. Ayant décidé de tenir son propre référendum, il n'a d'autre choix, en tant que leader du camp du OUI, que de prêcher l'adoption de l'entente politique malgré ses préoccupations au sujet des textes juridiques à venir.

En faisant bande à part, Québec s'est privé du moyen de pression que fournit aux autres provinces le fait d'avoir laissé le fédéral tenir un référendum à leur place.

Ce qui montre qu'il y a un prix à payer à se distinguer des autres.

Ainsi donc il y aura un débat télévisé entre Robert Bourassa et Jacques Parizeau.

Alors qu'au Canada, aux États-Unis, en France et peut-être ailleurs ce type d'affrontement télévisuel est devenu une

tradition, le Québec y est resté réfractaire. Ce sera en effet le second duel médiatique entre le premier ministre et le chef de l'opposition, le premier ayant eu lieu il y a trente ans entre Jean Lesage et Daniel Johnson.

C'est parce que la défaite de ce dernier a été attribuée à sa piètre performance que cette formule a toujours été redoutée. Le leader en avance espérant pouvoir gagner sans avoir besoin de faire dépendre son sort d'un tel coup de dé.

Mais ce débat aura ceci de particulier, outre d'avoir lieu à l'occasion d'un référendum et non d'une élection, que les journalistes ne seront pas de la partie.

Ce sera un débat à la française, personne ne s'interposant entre les protagonistes et le public à part un modérateur neutre chargé de faire respecter les périodes de temps allouées aux débats et aux sujets qu'ils devront traiter.

L'applaudis la décision d'exclure les représentants de la presse. Dans ces spectacles politiques mis en scène par les spécialistes en communication, le rôle des journalistes est réduit à celui de faire-valoir des politiciens.

Avec leurs questions préparées à l'avance qui n'ont souvent rien à voir avec ce qui est discuté au moment où ils interviennent, leur contribution la

plus évidente consiste à agir comme agents de diversion en tirant d'embarras le débatteur mis à mal par son adversaire.

L'intérêt du prochain débat sera de voir les deux chefs semer la confusion dans le public en dialoguant comme des sourds. Le fédéraliste argumentera en faveur d'un projet de réforme de la fédération canadienne, avec un souverainiste qui veut rien de moins que la séparation du Québec et ne peut accepter une réforme susceptible de retarder sinon d'empêcher la réalisation de son projet.

L'émission de Radio-Canada Le Point nous a montré la stérilité de ce genre d'échanges au cours de ses débats du mardi sur l'entente du 28 août. Surtout celui de cette semaine où les invités vedettes Jean Chrétien et Lucien Bouchard ont débattu de la question suivante: « L'entente est-elle souhaitable ou ferait-elle du Canada un pays ingouvernable? ».

Le but affiché de M. Bouchard est de séparer le Québec du Canada. Ce qui ne l'a pas empêché d'être invité et d'être traité comme s'il pouvait apporter une réponse constructive à la question posée. Comme s'il pouvait commenter d'une manière crédible une réforme constitutionnelle qui pourrait faire échouer son rêve et du même coup ses ambitions politiques.

DROITS RESERVES

Opinions

Débat référendaire: entre le « chameau » de Charlottetown et l'incertitude de l'inconnu

KIMON VALASKAKIS

Kimon Valaskakis est professeur titulaire de sciences économiques à l'Université de Montréal et président de l'Institut GAMMA.

L'Accord de Charlottetown ne va certainement pas gagner le prix de la Harvard Business School pour l'excellence de ses choix dans la gestion des États-nations. L'entente est très imparfaite et même boiteuse. Il s'agit d'un autre exemple de l'éternel compromis canadien: le chameau issu du comité qui était mandaté pour dessiner un cheval.

Pourtant, il est nécessaire de voter Oui parce que les conséquences d'un Non sont substantiellement pires. Le débat référendaire canadien, comme celui de Maastricht en France, se situe à deux niveaux: le premier juridique et substantiel et le second symbolique et perceptuel. Pour le bien ou pour le mal, c'est le second niveau qui est de loin le plus important. Un Oui pour des raisons symboliques est beaucoup plus porteur qu'un Non à la substance. Regardons d'un peu plus près la substance et les symboles pour justifier cette affirmation.

La substance de l'Accord (perspective canadienne)

C'est en analysant l'Accord du point de vue du Canada tout entier que l'on reste sur sa faim. En effet les deux plus grandes faiblesses de cet accord pour l'ensemble du pays sont:

1. L'absence de clause garantissant d'une façon sérieuse l'union économique canadienne. Cette union aurait deux volets. Il faudrait d'abord éliminer les barrières économiques entre provinces; barrières qui sont en principe interdites dans la constitution actuelle mais tolérées dans la pratique. L'Accord de Charlottetown ouvre la porte à de nouvelles barrières qui peuvent être établies à partir de principes dérogatoires à l'union économique. S'ajoutent à ces barrières « passives » le danger d'une divergence « active » des politiques économiques des 11 gouvernements canadiens. (...)
2. La mise en place d'un « troisième ordre de gouvernement »

pour réaliser la promesse du droit inhérent à l'auto-gouvernement des peuples autochtones est une autre boîte de Pandore en puissance. On ne sait pas quelle sera la portée de ce droit, qui le financera et combien de systèmes juridiques impliquera-t-il. (...)

La substance de l'Accord (perspective québécoise)

La perspective québécoise est tout autre. Si le critère d'évaluation est le « fédéralisme rentable » (notion que l'auteur ne partage pas nécessairement mais reconnaît comme importante pour certains) cet accord représente le maximum qui peut être raisonnablement obtenu par un négociateur québécois dans un ensemble fédéral canadien. Quels sont les points marqués par le Québec dans cette entente?

1. Le Québec obtient l'essentiel de Meech plus la possibilité de pouvoirs accrus dans huit nouveaux domaines: culture, mines et forêts, tourisme, loisirs, affaires municipales et urbaines.
2. Il obtient une sur-représentation dans les instances fédérales qui lui permet d'exercer une influence substantiellement plus importante que son poids démographique. On notera en particulier:

— La garantie de 25 p. cent des sièges de la Chambre des communes pour toujours, même si la population du Québec n'était plus que 10 p. cent de celle du Canada tout entier.

— Avec l'addition de 18 députés pour le Québec prévue par l'Accord de Charlottetown, le Québec contrôlera à court terme, 28 p. cent de la Chambre des communes avec seulement 25 p. cent de la population. Ceci veut dire que 74 000 Québécois (la population par siège pour le Québec à la nouvelle Chambre) auront le même poids électoral que 78 214 Albertains, 88 000 Ontariens et 91 000 Albertains et habitants de la Colombie-Britannique. Curieusement, ces provinces qui paient la note de la péréquation canadienne seront celles qui seront proportionnellement les moins représentées.

— La sur-représentation à la Chambre va permettre au Québec de continuer à contrôler qui sera le premier ministre canadien du moment que celui-ci doit jouir de la confiance de cette dernière. On

se rappellera que depuis 24 ans le premier ministre du Canada a été un Québécois (sauf pour quelques mois).

— Le Québec obtient 1/3 des juges de la Cour suprême toujours avec seulement 1/4 de la population.

— Le Québec obtient un droit de veto non seulement sur les changements constitutionnels mais aussi sur la législation linguistique fédérale par le mécanisme de la double majorité au Sénat. En effet toute nouvelle loi portant sur la culture peut être bloquée au Sénat par une majorité de sénateurs « francophones ».

L'importance des perceptions et symboles

Si les électeurs étaient confrontés par « un Canada à choix multiples », ou l'on pourrait cocher des cases pour « le statu quo », « l'indépendance », « l'Accord de Charlottetown » ou pour « un meilleur accord futur », je voterais pour « un meilleur accord futur ». Cependant, hélas, ce choix multiple n'existe que dans l'imagination de certains. Le mieux est l'ennemi du bien.

Il n'y a, en fait, que deux alternatives: « Oui » ou « Non ». Celles-ci sont enrobées beaucoup plus dans les symboles que la substance. Il est illusoire de croire que l'électeur moyen va lire l'accord ou se pencher sur le détail des clauses. Ceux qui voteront Oui le feront parce qu'ils « croient au pays », ou à « l'ouverture des marchés » ou « font confiance à Monsieur Bourassa ». Ceux qui voteront Non le feront parce qu'ils « n'aiment pas Brian Mulroney », ou « on est contre la clause nonobstant », ou « on veut abolir la TPS ». (...)

Quelle est la prospective à moyen terme pour le pays advenant un Non? A notre avis il faut prévoir dans un an un gouvernement péquiste à Québec et un gouvernement fédéral minoritaire à Ottawa avec peut-être 50 députés bloquistes en Chambre dont la seule mission sera d'être trouble-fête. Un nouveau référendum sur la souveraineté proposé par le PQ est susceptible de passer suivi d'une longue négociation pour régler les clauses du divorce Québec-Canada, contentieux qui pourra durer plusieurs années.

Entretemps le pays, déjà secoué

par sa non-compétitivité internationale, se verra vidé d'entrepreneurs et de compagnies. Le processus de désindustrialisation déjà présent (400 000 emplois industriels perdus depuis 1988) s'accroîtra. L'élite quittera et le reste de la population vivra beaucoup moins bien.

Si le Oui passe, le contentieux constitutionnel perdura certainement, car il est faux de penser que l'affaire sera réglée. Il faut bien l'avouer, la réforme constitutionnelle est le passe-temps favori du Canada. Mais avec un Oui, on espère que les négociateurs comprendront que c'est par la concertation et la stratégie d'équipe que l'on rencontrera le défi de la mondialisation et non par de nouvelles barrières entre provinces. (...)

A partir de l'analyse proposée ci-dessus le bilan sur la substance de l'Accord, se lit comme suit: Du point de vue canadien l'Accord ne mérite pas plus qu'un C, note de passage minimale mais sans aucune mention d'excellence. Cependant, du point de vue québécois de « fédéralisme rentable » l'accord doit obtenir un A. Aucun autre négociateur québécois dans le passé n'a pu obtenir plus. Déjà on s'étonne de la générosité des négociateurs anglophones. Penser obtenir 22 nouveaux pouvoirs comme le souhaitait le Rapport Allaire, est surestimer la naïveté des Anglo-Canadiens et leur désir de garder le Québec dans la Confédération à n'importe quel prix.

Il résulte de notre analyse que le « chameau de Charlottetown » est moins dangereux que l'incertitude de l'inconnu. Les seuls Québécois qui devraient voter Non sont les indépendantistes, car pour eux, par définition, aucun accord fédéraliste n'est acceptable. Mais pour les autres, l'intérêt stratégique est de voter Oui. Les « Fédéralistes pour le Non » se trompent s'ils s'imaginent qu'un nouvelle ronde constitutionnelle va, dans le climat actuel, renforcer le gouvernement fédéral. (...)

Dans un mois, dans un an, on se rappellera des résultats du référendum et pas des motifs personnels derrière chaque vote. Le « Non » accélérera le suicide du pays. Le « Oui » lui donnera un sursis dans lequel il pourra, s'il est intelligent, perdre ses mauvaises habitudes et devenir sage.



Lysiane Gagnon

La question autochtone

Il y a quelques mois, Ovide Mercredi était le conférencier invité au dîner-causerie mensuel des Amis de Cite Libre. Pierre Trudeau était dans la salle. A la période des questions, ce dernier s'en prit avec véhémence au chef de l'Assemblée des Premières Nations.

Logique avec lui-même, Trudeau rejetait l'idée d'enrichir dans la constitution les droits collectifs des autochtones au même titre que la « société distincte », qu'il voit comme une « bequille » dont les Québécois francophones n'ont nul besoin. De la même façon qu'il voulait voir les Canadiens-français faire leur chemin, comme individus, partout au Canada, Trudeau a toujours voulu encourager les Indiens à sortir des réserves et à s'intégrer pleinement à la société canadienne. Dans son optique, la loi sur les langues officielles et la Charte des droits fournissaient aux deux minorités l'égalité des chances avec la majorité.

(Il va de soi que Trudeau reconnaît que le Québec est une société distincte dans les faits, ne serait-ce que parce que c'est la seule province française du Canada, tout comme il reconnaît des traits culturels spécifiques aux autochtones. Il considère toutefois que ces réalités sociologiques ne doivent pas être enclavées dans la constitution parce que ce serait, selon lui, consacrer la prédominance des droits collectifs, droits du « groupe », du « clan » ou de la « nation », sur les droits des individus.)

Jeudi dernier, lors de sa sortie fracassante contre l'entente du 28 août, Trudeau est revenu sur le sujet sans mâcher ses mots.

Parlant de la clause qui ouvre la porte à la possibilité que les non-autochtones puissent ne pas être reconnus comme « citoyens » des futures enclaves autochtones, M. Trudeau a dit que c'était la « une clause carrément raciste ».

L'entente de Charlottetown mène effectivement à ce qu'il faut bien appeler une forme d'apartheid — soit le développement séparé d'une minorité raciale regroupée sur des territoires autonomes (lesquels, soit dit en passant, seront, dans la majorité des cas, financés par les gouvernements fédéral et provinciaux, sans que ces derniers puissent exercer quelque contrôle que ce soit sur la façon dont seront utilisés les fonds publics).

En effet, même si les futurs gouvernements autochtones acceptaient d'intégrer des minorités blanches à leurs sociétés, il est infiniment probable que les Blancs refuseront l'invitation. Ils démenteront. Résultat net: la « purification ethnique », comme en Yougoslavie, la violence en moins.

Qu'on le veuille ou non, ces enclaves auto-gouvernées seront, dans les faits, des enclaves à base raciale. Il pourrait théoriquement y en avoir quelque 600, autant qu'il y a de bandes, sans compter l'éventualité insensée que les Indiens hors-réserve et les métis, qui vivent pour la plupart en territoire « blanc », se constituent eux aussi en « troisième ordre » de gouvernement, avec par exemple des écoles, des services sociaux, voire des droits spécifiques. Il faudra, pour déterminer qui est Indien, qui est métis, des registres retraçant l'origine génétique. On sait quelle période de l'histoire cela évoque.

* * *

Il y a bien d'autres aspects inquiétants dans l'entente, en ce qui touche la question autochtone. Ainsi, la probabilité que les « droits inhérents », principe flou s'il en est un, de même que la délimitation des territoires autochtones, les pouvoirs et le mode de financement de leurs gouvernements, soient définis par des juges non-élus. (On voit mal comment des ententes pourraient survivre dans le délai de cinq ans imparté aux élus.)

Il semble que ces enclaves seront soumises au code criminel « blanc », mais elles pourraient échapper aux autres lois concernant l'ordre public. (Chose certaine en tout cas, les porte-parole autochtones n'ont jamais caché qu'ils ne voulaient pas être assujettis aux lois provinciales.)

Il y a pire encore. L'entente de Charlottetown permet aux futurs gouvernements autochtones d'échapper à la Charte des droits, par la clause dérogatoire qui ne sera même pas encadrée par le processus parlementaire et soumise à la surveillance de médias indépendants. Tout, à commencer par les déclarations des porte-parole autochtones, porte à croire que les futurs gouvernements autochtones ne seront pas démocratiquement élus et rejetteront, par idéologie ou par appétit de pouvoir, les principes qui fondent les démocraties libérales.

Ce sont les femmes et les enfants qui seront les victimes de cette effrayante concession. C'est la raison pour laquelle un petit groupe de femmes courageuses regroupées dans l'Association des Femmes autochtones s'est tant battu et continue à se battre contre les organisations qui ont négocié cet accord. Elles savent, elles, que la violence et les agressions sexuelles sont endémiques dans les réserves, que cela se fait généralement avec la complicité tacite des « aînés » et autres « chefs spirituels », et que des gouvernements « traditionnels » feront bon marché des droits acquis par les femmes dans les sociétés développées.

Le silence de la gauche bien-pensante du Canada anglais, sur ce sujet, est d'ailleurs le plus grand scandale de cette ronde constitutionnelle, surtout quand on se souvient des levées de boucliers des féministes et autres gens de gauche contre l'Accord du lac Meech. Ces derniers, il y a trois ans, volaient au secours des pauvres Québécoises qui n'avaient pourtant nul besoin d'être secourues. Au contraire, les groupes de femmes québécoises étaient en faveur de Meech, pour la simple raison qu'elles n'avaient rien à craindre d'une société qui vit en régime démocratique depuis 200 ans. Cette fois, l'Association des Femmes autochtones, qui aurait eu grand besoin du soutien de la gauche canadienne-anglaise, a dû faire sa bataille toute seule.

* * *

Mais voilà qu'on apprend qu'à tout prendre, cette entente ne fait pas l'affaire de nombre d'autochtones! A la suite des porte-parole mohawks qui la rejettent, les chefs manitobains, notamment Phil Fontaine (qui fut évêché de justesse par M. Mercredi lors de la course au leadership de l'Assemblée des Premières Nations) et Elijah Harper, le héros de la campagne anti-Meech, semblaient hier sur le point d'embarquer dans la campagne du Non... et Ovide Mercredi, sur le point de connaître le même sort que les autres politiciens qui ont concocté l'entente de Charlottetown, c'est-à-dire qu'il sera sans doute lui aussi repudié par ses commettants.

Pendant ce temps, l'ineffable Joe Clark refait en catastrophe des bouts de texte pour apaiser les uns et les autres.

Lundi, c'était Clyde Wells qui arrachait d'autres concessions en échange de sa neutralité. On ignore ce que les deux hommes ont concocté au juste, mais il semble que M. Clark ait accepté une autre horreur — le renforcement des pouvoirs du sénat par rapport aux Communes.

Mardi, c'étaient les femmes autochtones qui arrachaient une légère reformulation.

D'une improvisation à l'autre, le camp du Oui clopine vers une défaite on ne peut plus méritée.

Assistera-t-on à un « remake » de Meech?

JULES-PASCAL VENNE

L'auteur est politologue et a été conseiller au programme du Parti québécois de 1982 à 1987.

Si, au soir du 26 octobre, le Oui l'emportait dans toutes les provinces, rien ne serait définitivement joué. Comme un revenant, le syndrome de l'échec de Meech pourrait de nouveau hanter les milieux politiques canadiens et québécois.

Car au lendemain du 26, les données constitutionnelles demeureront les mêmes.

1) En ce qui concerne la constitution canadienne, les résultats d'un référendum n'ont aucune portée juridique. Les consultations populaires (référendums) ne sont que consultatives et non décisionnelles. Aucun gouvernement, aucune législature ne sont liés par les résultats. Ces derniers n'ont qu'une portée morale et politique.

2) Pour que l'entente soit constitutionnalisée, l'article 39 (2) de la loi de 1982 précise que les gouvernements du Canada et des provinces ont trois ans pour faire ratifier l'entente par le Parlement canadien et les législatures provinciales.

Ainsi, dans les jours qui suivront le 26 octobre, nous ferions face à la même exigence qui a pavé l'échec de Meech: l'incontournable confirmation par les législatures des 11 gouvernements de l'entente dans un délai de trois ans. Rappelons les faits: entente des premiers ministres (mai-juin 1987), adoption de l'entente de Meech par l'Assemblée nationale, le Parlement du Canada, et d'autres législatures dans les mois qui suivent, résistances de certaines provinces, demandes de clarifications, renégociation (mai-juin 1990), refus de la législature du Manitoba d'étudier l'entente (l'affaire Harper) décision du premier ministre Wells de ne pas soumettre l'entente à sa législature. Les trois ans étant écoulés, l'entente devenait caduque.

Pouvons-nous estimer que le

même scénario pourrait se reproduire? Sans être d'aucune façon spéculatif, il est déjà prévu à l'agenda de l'après 26 que des pourparlers seront entrepris afin de faire ratifier par les premiers ministres les textes juridiques de l'entente de Charlottetown et que des négociations entre le Québec et le gouvernement central devront se poursuivre afin de finaliser les nombreux points concernant les ententes administratives.

La force morale des résultats

Nombreux sont les partisans de l'accord qui affirment qu'un Oui nettement majoritaire imposera aux gouvernements une pression morale et politique telle que ceux-ci seront forcés de ratifier l'entente. Rien n'est moins sûr. Trois éléments viennent atténuer ce bel optimisme.

D'abord le libellé de la question elle-même soumis aux Canadiens porte à interprétations. Les Canadiens vont avoir approuvé le renouvellement de la Constitution « sur la base » de l'entente de Charlottetown qui, tout à la fois, contient de nombreuses imprécisions, certaines dispositions contradictoires (clause Canada, entre autres) et litigieuses (particulièrement entre le texte anglais et français), et une série d'ententes administratives à finaliser. Tous ceux qui, pour une raison ou pour une autre, voudront remettre en cause certains aspects de l'accord, auront beau jeu de justifier leurs attitudes en soulignant que l'appui majoritaire des Canadiens portait sur un texte de référence de base et non pas sur toutes les dispositions de détails car, dans le cas contraire, les Canadiens se seraient prononcés sur un texte juridique et la question aurait dû être: « Approuvez-vous l'entente de Charlottetown? »

Deuxièmement, les dirigeants politiques qui voudront rouvrir les négociations n'auront même pas besoin de cette justification. Il n'aurait qu'à affirmer que les futurs textes juridiques ne correspondent ni à l'esprit ni à la lettre de l'accord. Vu les imprécisions, les contradictions de l'entente on n'a pas besoin d'être avocat pour trouver là, matière à litige. Déjà aux deux extrêmes du Canada, de

Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, des dirigeants politiques, dont le premier ministre Clyde Wells, prennent leurs distances par rapport à l'entente en exigeant le dépôt des textes juridiques et annoncent déjà de fortes réticences qui ne présagent rien de bon pour les futures négociations.

Troisièmement, si dans l'éventualité idéale où les premiers ministres font preuve d'unité et acceptent, comme lettre à la poste, le texte juridique de l'entente avec tout au plus quelques corrections de détails, seront-ils en mesure de livrer la marchandise? De convaincre leur assemblée législative? Comme l'indiquent les sondages au Canada anglais, une majorité de l'opinion publique estime, tout en approuvant globalement l'accord, qu'il favorise et accorde trop de pouvoirs au Québec. Les leaders provinciaux auront-ils la crédibilité, le leadership et tout simplement le tempérament de Chef d'État pour peser de tout leur poids sur des opinions publiques et des députés opposés et récalcitrants, quitte à mettre leur propre avenir politique en péril? On aimerait bien le croire, mais l'expérience politique nous incite fortement à en douter.

Le délai de trois ans

Les artisans de l'entente de Charlottetown prévoient que l'adoption par les législatures devrait se faire rapidement et si possible dans un délai de six mois, suivant le référendum pour profiter du momentum favorable et des pressions morales et politiques exercées sur les dirigeants provinciaux par la victoire du Oui. Et ainsi court-circuiter les dangers que fait courir le délai constitutionnel de trois ans.

Tout porte à croire qu'au contraire les demandes de précisions, les négociations sur les textes juridiques, les fortes réticences des milieux politiques de certaines provinces, sans compter les petits calculs électoralistes, vont faire en sorte que le délai va s'allonger bien au-delà. L'expérience de Meech en est une bonne illustration.

D'ailleurs les adversaires de l'accord savent bien que les pressions morales découlant d'un Oui majo-

ritaire s'atténueront dans le temps, à la même vitesse qu'on s'éloignera du 26 octobre. De plus, on semble oublier la loi de Parkinson à l'effet que les discussions et les négociations vont s'allonger automatiquement pour occuper tout le temps disponible.

Ne soyons pas trop pessimistes. Estimons que le délai pourrait s'étendre sur deux ans. Que prévoit le calendrier politique des deux prochaines années. A part les impondérables, une série d'élections sont à l'horizon, dont celle du gouvernement conservateur. Dans certaines provinces et probablement au gouvernement central de nouveaux leaders seront en poste qui n'auront pas été partie prenante à l'accord. La tentation sera forte pour ces derniers de remettre en question certaines dispositions de l'entente, comme ce fut le cas à la suite de l'élection de Clyde Wells à Terre-Neuve en avril 1989.

Parmi l'ensemble des items inscrits à l'agenda des douze prochains mois, peu d'observateurs ont noté que la loi 178 devra être réadoptée au printemps 1993 pour demeurer en vigueur. C'est-à-dire dans, tout au plus, 8 mois. Cinq ans après son entrée en vigueur en 1988.

L'on sait que la loi 178, cette fameuse clause dérogatoire adoptée par l'Assemblée nationale afin de maintenir l'affichage français, a été l'un des éléments déterminants de l'échec de Meech. Il ne faudrait pas être surpris si certains gouvernements provinciaux profitent de l'occasion pour exiger son non renouvellement en échange du consentement de leur législature à l'entente de Charlottetown. D'ailleurs il faudrait profiter de ce référendum pour demander au gouvernement québécois des engagements fermes à cet égard.

On a beau vouloir faire preuve d'optimisme dans l'éventualité d'un oui majoritaire qui nous apporterait la paix constitutionnelle, l'analyse des données laisse prévoir un « remake » de Meech. C'est justement ce que voulait éviter le gouvernement libéral en exigeant, lors de la commission Bélanger-Campeau, des offres formelles liant le gouvernement canadien et les provinces.

RÉFÉRENDUM 92

Les journalistes de demain attendent Parizeau au cégep de Jonquière

PHILIPPE CANTIN
JONQUIÈRE

■ Le cégep de Jonquière est habitué à recevoir de la grosse visite. Demain, c'est Jacques Parizeau qui s'y arrêtera. Il s'est invité lui-même, comme beaucoup d'autres personnalités avant lui.

Au département Art et technologie des médias (ATM), professeurs et étudiants ne s'en étonnent pas: faut bien que les politiciens rencontrent les journalistes de demain!

Histoires de campagne

Des questions, ils en auront à poser au président du Comité du NON, ces reporters en herbe. Ils suivent la campagne référendaire avec une minutie remarquable. Hier midi, avant de retourner en salle de cours, plusieurs d'entre eux, inscrits au programme de formation radiophonique, en ont beaucoup parlé.

Parce qu'ils préparent quotidiennement des bulletins de nouvelles et opèrent un service interne d'information, ces étudiants sont parmi les mieux renseignés au Québec. Mais cet avantage ne leur permet pas nécessairement d'y voir plus clair que le commun des mortels.

«On dirait que plus on est familier avec le débat et ses enjeux, plus on est mêlé», lance Annie Tremblay, à l'acquiescement général.

«Les politiciens ne parlent pas de l'essentiel», ajoute Jean-François Soucy. Ils consacrent plus de temps à la cerise qu'à la crème glacée en-dessous. J'ai regardé des débats au Point, à Radio-Canada: les échanges n'étaient pas très profonds. Mais pour nous qui étudions en radio, il y a une consolation: un nouveau rebondisse-

ment survient à chaque matin!

Dans les couloirs du cégep, on ne sent pas de fièvre référendaire. L'atmosphère ne rappelle en rien celle qui animait les collèges et universités à l'approche de la consultation de 1980.

Ça et là, quelques pancartes invitent les intéressés à participer à un rassemblement pour le NON. Une autre affiche annonce la tenue prochaine d'une analyse de l'entente de Charlottetown, tout juste à côté de celle cherchant des volontaires pour jouer aux détecteurs de mensonges.

«On dirait que Robert Bourassa a lancé la serviette», affirme Martin Lalancette. Il n'est plus le même depuis l'affaire Wilhelmy-Tremblay.

«L'as-tu vu à la télé hier soir? demande Annie Tremblay. Il a perdu son entrain. Je l'ai trouvé triste et démolé. Il faisait tellement pitie.»

Au département d'Art et technologie des médias, M. Bourassa est un homme respecté. Entre ses deux séjours à la tête du gouvernement du Québec, il avait visité le cégep de Jonquière. Ignore par la majorité des étudiants, il avait été accueilli plus chaleureusement par ceux du programme de communications. Et avait juré de revenir faire son tour s'il était de nouveau élu.

M. Bourassa a tenu sa promesse il y a environ trois ans. Et son cours sur les façons de poser des questions en conférence de presse fait désormais partie de la légende. «Ce fut une superbe performance pédagogique», affirme Marc Bégin, professeur de radio. Les chroniqueurs parlementaires qui l'accompagnaient avaient aussi appris des choses.

En revanche, les convictions politiques de M. Bourassa ne trouvent guère d'écho ici. Récemment, les étudiants de presse écrite se sont consultés afin de déterminer la position éditoriale de leur journal: le NON l'a emporté haut la main.

Le camp du NON multiplie les conditions en vue du débat

DENIS LESSARD

■ Conscient qu'il n'a guère à gagner de l'exercice, le camp du NON multiplie les conditions dans la préparation du débat télévisé qui doit opposer lundi prochain Robert Bourassa et Jacques Parizeau.

La nouvelle voulant que les textes juridiques de l'entente puissent être rendus publics lundi prochain — le jour même du débat — a rendu très circonspects les stratèges de Jacques Parizeau qui réclament désormais d'avoir «l'heure juste» quant au contenu de ces textes avant de confirmer qu'ils acceptent le débat. «Si on a à 16 h des textes que Bourassa a depuis deux jours, ça ne marchera pas» prévient-on à l'avance dans l'entourage de Jacques Parizeau.

De plusieurs sources, on souligne aussi que c'est le Comité du NON qui a opposé son veto à quelques-uns des noms mentionnés comme modérateur éventuel de l'événement. L'universitaire Florian Sauvageau fut rejeté par les conseillers de M. Parizeau parce que dans un colloque à l'Université Laval, il y a deux semaines, il avait pris position dans l'affaire Wilhelmy en plaidant en faveur de la confidentialité des conversations téléphoniques.

Le nom de Paul-André Comeau, président de la Commission d'accès à l'information, circulait aussi hier. Ancien reporter, M. Comeau présente l'avantage d'avoir de l'expérience à la télévision et d'être l'un des rares fonctionnaires dont la nomination a

été sanctionnée par les deux partis à l'Assemblée nationale. Sans s'objecter à M. Comeau, les stratèges du NON semblaient hier davantage intéressés par la candidature de M. Guy Bourgeault, nouveau président du Conseil de presse, une suggestion venue des médias. Chez les diffuseurs, certains s'inquiétaient toutefois du fait que ce dernier n'ait pas d'expérience particulière à la télévision.

Des sources péquistes rappellent d'ailleurs que du strict point de vue de la campagne référendaire, Jacques Parizeau n'a absolument aucun intérêt à accepter de se prêter au débat — un exercice où celui qui mène la course a tout à perdre. Si le chef du NON accepte le duel c'est parce qu'il y voit une tribune intéressante pour se présenter comme l'alternative à Robert Bourassa — encore plus populaire dans les sondages — à la prochaine élection.

Campagnes

Tant du côté du OUI que du NON, les campagnes vont changer de rythme d'ici quelques jours. Ironiquement, les deux camps paraissent adopter la stratégie que l'adversaire vient d'abandonner.

Du côté du OUI, on constate depuis quelques jours que la stratégie du «porte à porte» efficace en campagne électorale devient très lourde lorsqu'il s'agit d'expliquer une entente compliquée qui comprend plus de 60 éléments. Au surplus, les bénévoles prêts à arpenter les rues ne sont pas toujours les plus susceptibles d'éplucher l'accord.

«C'est bon pour faire le point», pour présenter un candidat en campagne électorale, mais quand on fait trois portes à l'heure pour expliquer l'entente, ce n'est pas rentable», d'expliquer hier un stratège du OUI, à Montréal.

Dans les deux prochains jours, les quartiers généraux du comité du OUI recevront le matériel nécessaire pour faire des «assemblées de cuisines», des groupes plus restreints de citoyens, où on expliquera le contenu de l'entente. Cette semaine 200 bénévoles ont été formés à Montréal afin de multiplier les personnes ressources dans les comités. Le matériel nécessaire aux assemblées restreintes — tableaux et documentations — se retrouvera partout au Québec dans les deux prochains jours. Cette stratégie ressemble étrangement à celle adoptée des premiers jours de la campagne par le camp du NON, qui avait lancé dans la mêlée 200 avocats pour le NON.

Selon le plan établi au départ, la campagne du NON devrait se concentrer sur les rassemblements importants dans les grandes villes d'ici la fin de la campagne, des rassemblements importants qui faisaient partie de la stratégie du OUI jusqu'ici. Il est déjà acquis toutefois que les libéraux pour le NON, ne monteront pas sur ces tribunes.

Les décisions finales sur la stratégie de fin de campagne se prendront dans les tout prochains jours, précise-t-on du côté de M. Parizeau.

Charron prédit maintenant une victoire du NON

DENIS LESSARD

■ Après avoir prédit une victoire du OUI le 26 octobre, l'ancien ministre péquiste Claude Charron soupire d'aise... Il pense désormais que le NON va clairement l'emporter au référendum.

«Quand j'ai dit que le OUI allait gagner c'est que je trouvais que les sondages faisaient fausse route en prédisant que les indécis allaient rallier également les deux clans», explique aujourd'hui M. Charron. Il avait fait sa

première prédiction dans sa chronique de la revue «7 jours».

Lors des premiers sondages, le NON paraissait en avance parce que les sondages repartissaient proportionnellement les indécis. Or M. Charron pense toujours que le OUI était en avance dans les premiers jours de la campagne. Car, explique-t-il, ces «indécis de septembre» étaient à l'origine une clientèle normale pour le OUI. «Mais la campagne en faveur de l'entente fut si pitoyable qu'elle n'a pu aller les rejoindre», estime M. Charron, l'un des ac-

teurs importants pour le PQ au référendum de 1980.

«Le OUI a fait une campagne insignifiante et le NON est parvenu à ramener la discussion sur l'entente plutôt que sur la souveraineté», résume M. Charron selon qui le NON devrait l'emporter par une avance confortable.

Le NON pourrait même atteindre les 60 p. cent, risque-t-il, «si dans les derniers jours il y a un effet d'entraînement, plusieurs points peuvent s'ajouter rapidement».

La campagne aujourd'hui

LES VEDETTES

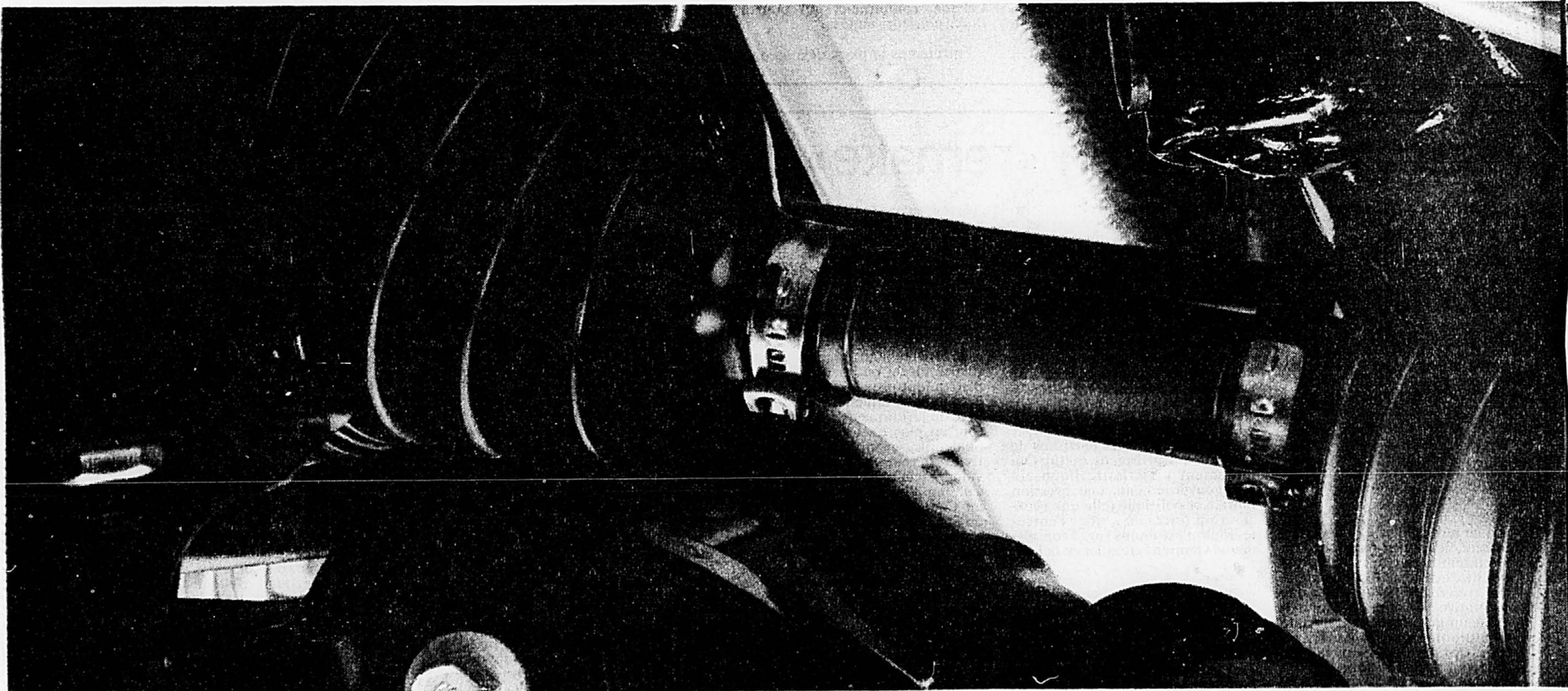
- Robert Bourassa fait campagne aujourd'hui dans l'Estrie, où il prendra la parole à l'Université de Sherbrooke et où il participera à une assemblée du camp du OUI à Fleurimont.
- Brian Mulroney participe à Ottawa au dévoilement d'un monument en l'honneur des forces de maintien de la paix. Il effectuera ensuite une tournée référendaire dans la région de Québec.
- Jacques Parizeau accompagne la caravane du NON au Lac Saint-Jean.
- Lucien Bouchard poursuit sa tournée référendaire à Label-sur-Quévillon, Châpais et Chibougamau.

A MONTRÉAL



Frank McKenna

- Frank McKenna participe à un déjeuner-causerie du Conseil du patronat du Québec.
- Jean-Claude Rivest et l'ancien ambassadeur Yves Fortier, respectivement conseiller spécial du premier ministre Bourassa et coprésident du Comité du Canada pour le OUI, donnent une conférence de presse.
- Michel Bélanger, ex-coprésident de la Commission Belanger-Campeau, donne une conférence de presse.
- Jean Allaire, leader des libéraux pour le NON, prend la parole devant les étudiants de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.



LE VIRAGE DE

L'Amérique change de cap. Pour affronter la rigueur des climats, du Nord au Sud, elle redéfinit ses normes et présente la berline Buick Skylark GS 1993. Une innovation qui en dit long sur le chemin parcouru.

- Nouvelle génération de freins antiblocage ABS-VI pour une maîtrise complète du freinage dans les pires conditions
- Puissant moteur V6 de 3,3 L de 160 chevaux



BUICK SKYLARK GS 93
REDECouvrez L'AMÉRIQUE

- Protection de 6 ans ou 160 000 km contre les perforations dues à la rouille grâce aux tôles galvanisées des 2 côtés. Vous n'avez pas besoin d'antirouille supplémentaire
- Suspension à géométrie variable en option
- Verrouillage automatique des portes.

Si vous voulez voir ce que l'Amérique fait de mieux pour la route, venez essayer la berline Buick Skylark GS 1993 chez votre concessionnaire. Et partez à la découverte du Nouveau monde.

Partout au Canada et aux États-Unis, 24 heures sur 24, tous nos modèles 1993 sont protégés par le nouveau programme d'Assistance routière* Buick. Il est peu probable que vous l'utilisiez mais il est sûr que vous roulez l'esprit tranquille.

RÉFÉRENDUM 92

Michel Bissonnette vote NON... mais reste fidèle à Robert Bourassa

DENIS LESSARD

■ L'entente constitutionnelle comporte des « gains potentiels » pour le Québec, estime Michel Bissonnette, qui était président de la Commission jeunesse du Parti libéral à l'époque où, après l'échec de Meech, celle-ci avait carrément pris position en faveur d'une forme de souveraineté pour le Québec.

Malgré ces « gains », toutefois, il votera NON le 26 octobre parce qu'il lui paraît évident que, dans l'éventualité d'un OUI au référendum, le Canada anglais ne voudra pas poursuivre les négociations constitutionnelles pour satisfaire le Québec.

Mais surtout, M. Bissonnette — qui travaille aujourd'hui pour l'agence de publicité BCP — désapprouve la personnalisation du débat actuel autour d'un Robert Bourassa qui, estime-t-il, a défendu au mieux les intérêts du Québec.

« Je ne vais pas défendre le OUI parce que ce n'est pas pour eux que je vais voter », a-t-il dit en entrevue avec *La Presse*. Reconnaissant que sa position peut paraître paradoxale, il reste solidaire de Robert Bourassa même si ce dernier a accepté une entente qu'il juge personnellement insuffisante.

« Dans sa vision, on est mieux d'accepter l'entente pour, un jour, en avoir peut-être plus. Mais il préfère que les acquis de l'entente (de Charlottetown) soient déjà là », dit Bissonnette en résumant la position de M. Bourassa.

Il déplore par-dessus tout « l'absolutisme » du débat actuel. Il y a des gains possibles sur les pouvoirs et on peut trouver que ce n'est pas suffisant. Mais l'entente proposée n'est pas l'acte de reddition dénoncée par les péquistes, dit-il. Simplement, parce que les revendications importantes des

Québécois n'y trouvent pas de « réponse à court terme », l'acceptation de l'entente « ne serait pas quelque chose de positif pour le Québec ».

« La population aura à juger si elle aime mieux penser obtenir plus dans l'avenir ou accepter ce qui est là. C'est pourquoi le débat doit porter sur l'entente », estime le jeune libéral.

Ramener le débat à une conversation entre deux hauts fonctionnaires ou à la bourde de Diane Jules présente des risques évidents, poursuit-il. Il ne faudrait pas que les Québécois « perdent de vue qu'il y aura un 27 octobre, un lendemain au référendum. Il avoue ne pas pouvoir prédire le résultat du 26, mais attribue l'avance du NON au ressentiment de l'après-Meech plutôt qu'aux tuiles qui se sont accumulées sur le camp du OUI.

Toujours militant au PLQ, il estime que « le respect de la famille libérale » lui commande de ne pas nier les quelques éléments positifs qu'il décele dans l'accord.

« Ma décision de voter NON à l'entente ne remet pas en cause la confiance que j'ai envers non seulement Bourassa mais aussi l'ensemble de l'équipe ministérielle, dit-il. On peut faire des *mea culpa* sur la stratégie gouvernementale, penser que l'on aurait dû tenir un référendum pour déterminer les revendications du Québec, ce qui aurait pu donner plus de poids lors des négociations avec les autres provinces. »

M. Bourassa a « jugé qu'il prenait ces offres sur la table et qu'il engageait le processus pour consulter la population. Sur le fond, il pense que c'est la meilleure entente », résume M. Bissonnette.

« Il ne faut pas sous-estimer la capacité de Bourassa d'écouter la population. Si les gens votent NON, il sera capable de se comporter en chef d'État. Il devra s'assurer que son parti redéfinisse sa position constitutionnelle », conclut-il.

Bourassa compte sur le débat télévisé de lundi pour renverser la vapeur

« Ne préjugez de rien à ce sujet », lance Jacques Parizeau

ANDRÉ PÉPIN et GILLES NORMAND

■ Malgré les sondages, malgré les pavés qui ne cessent de tomber dans sa mare, le chef du camp du OUI ne se compte pas pour battu. « On ne concède jamais la victoire avant la dernière minute de la dernière journée. Je crois que les chances de gagner sont excellentes à cause du bon sens légendaire des Québécois », a indiqué à la presse hier le premier ministre Bourassa, au cours de son passage à Québec.

M. Bourassa compte maintenant sur le débat télévisé de lundi, entre lui et le chef du camp du NON, Jacques Parizeau, pour faire remonter le courant à son embarcation référendaire.

Prenant la parole devant quelque 600 membres de la Chambre de commerce et de l'industrie du Québec métropolitain, au Château Frontenac, le premier ministre a révélé qu'il avait proposé



que la souveraineté apparaisse au menu du débat, et qu'il avait essuyé un refus du camp adverse qui insiste pour s'en tenir à l'entente constitutionnelle.

M. Bourassa déplore constamment sur son parcours que ses opposants se refusent à débattre de la souveraineté durant cette campagne, lui qui répète d'une région à l'autre que si l'entente n'est pas parfaite, « on ne pouvait tout de

même pas dire *No way!* à des gains pour le Québec, alors que l'alternative eût été un référendum sur la souveraineté, qui aurait détruit le rapport de force du Québec ».

Devant la Chambre de commerce où il a été chaudement applaudi et comme il l'a fait en maints endroits, le premier ministre a conclu : « Votez OUI le 26 octobre, c'est un oui au Québec, un oui à la paix constitutionnelle, oui à la démocratie. »

Faut-il conclure que voter NON signifie un non à la démocratie? lui a-t-on demandé, ce à quoi il a répondu qu'il parlait dans le sens suivant : « Le référendum est une consultation populaire. En acceptant l'entente par la forme la plus noble de la démocratie, dans ce sens-là c'est un oui à la démocratie. »

Parizeau

En tournée en Abitibi, le chef du NON, Jacques Parizeau, a soutenu de son côté que la campagne référendaire était en train de

tourner en véritable match électoral, donnant l'occasion aux Canadiens d'exprimer leur mécontentement à l'égard du gouvernement Mulroney. Commentant le dernier sondage Gallup qui montre l'avance du NON dans plusieurs provinces et même une remontée en Ontario, M. Parizeau a dit : « Si j'étais dans le camp du OUI, je m'inquièterais de la remontée du NON en Ontario. C'est très significatif. Ce n'est pas la première fois, au Canada, que l'on dit que les Canadiens, dans ce référendum, pourraient être tentés de juger de la performance de M. Mulroney. Ceux qui ont décrété ce référendum savaient ce qu'ils faisaient, ils l'ont fait les yeux ouverts », a-t-il dit.

Au sujet du débat télévisé qui doit se tenir lundi soir prochain entre lui et M. Bourassa, le président du Parti québécois a indiqué qu'il espérait y faire des gains. Il rejette carrément l'hypothèse que son adversaire, plus que lui, a tout à gagner. « Ne préjugez de rien à ce sujet », a-t-il dit, rieur.

La caravane du NON cherchait Parizeau

ANDRÉ PÉPIN et ROUYN-NORANDA

■ Inquiétude, impatience puis finalement grande rigolade hier matin dans l'immense autobus, dite la caravane du NON, qui transporte une trentaine de journalistes, cameramen et techniciens dans tous les coins et recoins du Québec.

En fait, nous avons perdu le président du Comité du NON, Jacques Parizeau, dans une route de bois qui devait nous amener à Guyenne, ce sympathique village de l'Abitibi où une coopérative de serres connaît du succès.

M. Parizeau, lui, voyage à bord d'une voiture officielle. Habituellement, nous le précédons. Donc, hier matin, dès 9h, le gros autobus, un articulé de 18 mètres (60 pieds), nous prend à Amos pour Guyenne, situé à 45 kilomètres de distance. « Juste à côté », comme le disent les Abitibiens, habitués aux longs trajets.

Les organisateurs, c'est en fait

leur seule erreur, ont négligé d'inviter quelqu'un qui connaît bien le secteur. Nous nous sommes perdus, mais pas à peu près. Durant plus de deux heures, nous avons erré dans des chemins de bois, à la recherche de Guyenne.

L'inquiétude a vite gagné le groupe de reporters puisque nous savions que Jacques Parizeau nous attendait à 10h30, planté aux serres de Guyenne, fin prêt à répondre à nos questions sur le référendum. Les gens de la radio sont particulièrement fébriles puisque, d'heure en heure, ils doivent alimenter les différents bulletins. L'impatience a vite pris place. Les jurons aussi. « Qu'est-ce que c'est que c'est... d'affaire! Vous êtes pas capables de planifier? » Et patati et patata.

Dans cette région, c'est le « désert cellulaire ». Dans l'autobus, nous avons les techniques de communication les plus sophistiquées en Amérique: téléphones sans fil, cellulaires etc. mais il n'y a pas un seul son qui sort de cette quincaillerie, la région n'étant

pas couverte par le service. Un journaliste lance à la blague : « C'est ici que Bourassa aurait dû installer ses hauts fonctionnaires au lendemain de Charlottetown. »

Tout à coup, surprise! Sur le chemin, un agriculteur, d'abord éberlué de voir un tel monstre articulé dans son coin de pays, s'amène pour nous offrir son aide. Sauf qu'il nous dirige dans le sens opposé à Guyenne. Encore une heure de route pour rien. Une autre blague : « L'agriculteur va sûrement voter OUI. »

Le maître à bord, le chauffeur Yvon Senécal, qui sillonne l'Amérique à l'année longue, est un génie du volant. Essayez de tourner de bord un articulé de 60 pieds dans un chemin de bois!

Heureusement, Monsieur Parizeau n'a pas eu à faire le pied de grue durant des heures puisque nous avons croisé un agent de la Sûreté du Québec qui l'a avisé. Braves gens de Guyenne, nous repasserons avec notre bazar technique qui vous aurait permis de

montrer vos serres à tout le Canada. Nous avons dû rattrapper M. Parizeau, plus tard. Beaucoup plus tard... à Rouyn-Noranda. Dans son style courtois habituel, M. Parizeau s'est dit « désolé » de notre malheureuse aventure. Quelqu'un, discrètement, l'aurait cependant vu rire sous cape.

Cet épisode, qui a fait finalement rire et blaguer tout le monde, en plus de donner « une bonne histoire » à raconter, montre bien cependant la pertinence très relative de ces interminables tournées des chefs. Le but, c'est de montrer que les citoyens sont visités partout où ils se trouvent. Mais dans ce débat, tout est affaire de OUI ou de NON. Il n'y a pas de thème, pas de programme électoral, pas de promesse à décortiquer. Chaque matin, nous bondissons du lit et, au pas de course, nous courons derrière les chefs pour les faire réagir à telle ou telle déclaration faite par un quelconque politicien de l'Ouest, de l'Est ou du Québec. Déclaration qu'il pourrait faire n'importe où. Mais, hier, c'était à Guyenne.

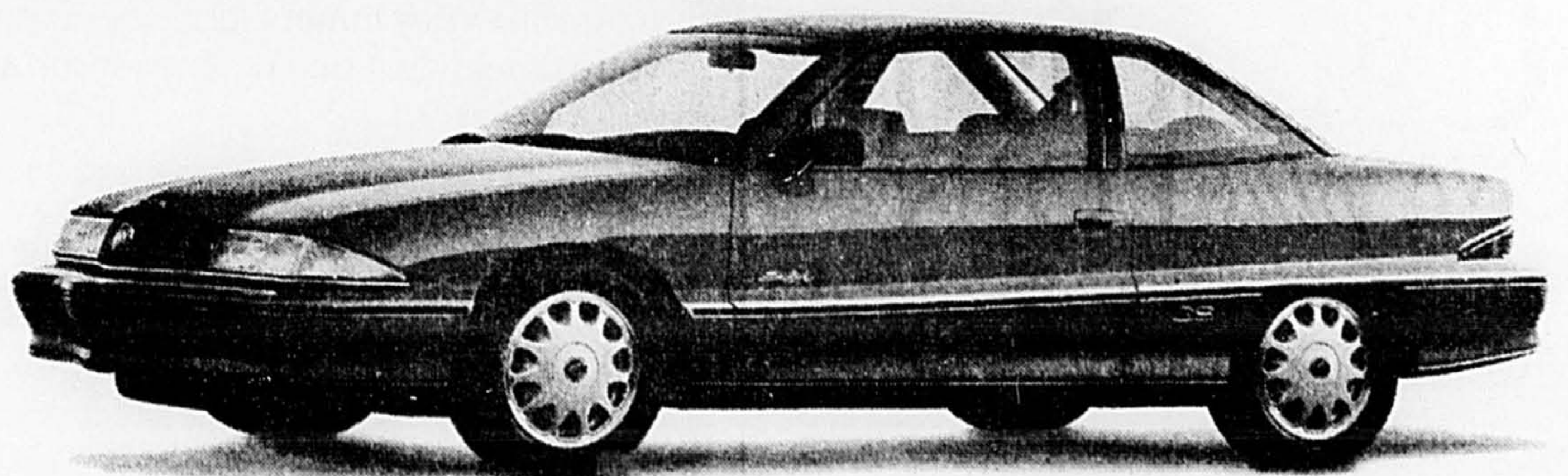


L'AMÉRIQUE

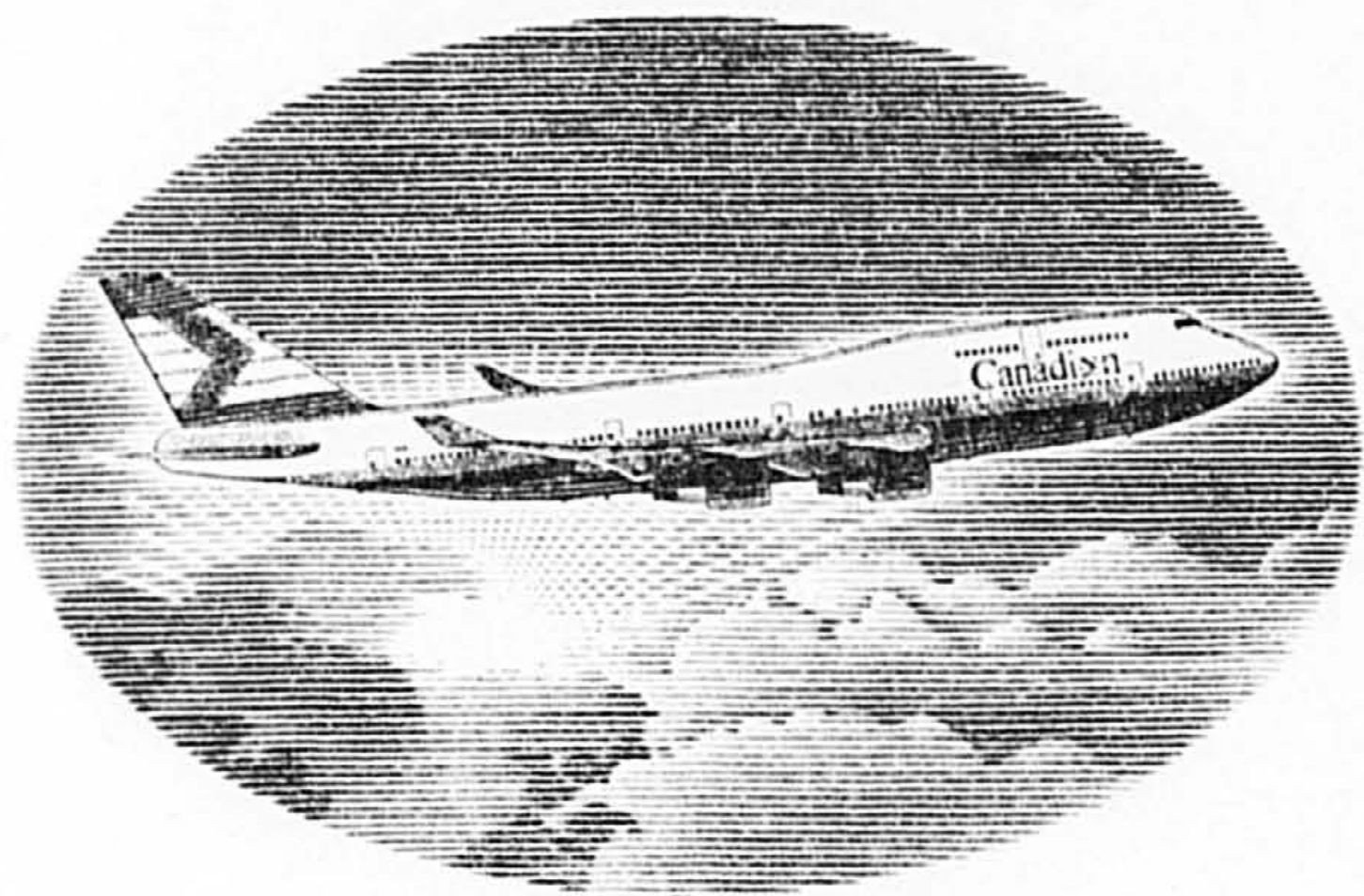


Assistance
ROUTIÈRE 24 HEURES

* L'Assistance routière Buick est offerte sur les modèles Buick 1993.
Durée: 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité.
Détails chez votre concessionnaire Pontiac/Buick/Camion GMC.



PETITES EXTRAVAGANCES À PRIX *follement* RAISONNABLES.



Vous n'avez plus d'excuses. Nous offrons des tarifs tellement raisonnables que vous pouvez vous permettre de prendre des vacances cette année. Voyez vous-même les prix de certaines destinations. Ne ratez pas une telle occasion de rendre visite à vos amis et faites vos réservations dès aujourd'hui! Les places vont vite s'envoler. Appelez votre agent de voyages ou Canadien International au 847-2211.

De Montréal (aller-retour)

MEXICO
521\$

Départ jusqu'au 9 décembre 1992

SANTIAGO
1299\$

Départ jusqu'au 12 décembre 1992

LONDRES
538\$

Départ jusqu'au 10 décembre 1992

AUCKLAND
1396\$

Départ jusqu'au 2 décembre 1992

PARIS
568\$

Aller-retour entre le 1^{er} nov. et le 17 déc. 1992

TOKYO*
1472\$

Départ entre le 1^{er} nov. et le 31 mars 1993

MUNICH
598\$

Départ jusqu'au 9 décembre 1992

NAGOYA*
1472\$

Départ entre le 1^{er} nov. et le 31 mars 1993

HONOLULU
789\$

Départ jusqu'au 11 décembre 1992

HONG KONG*
1570\$

Départ jusqu'au 30 novembre 1992

ROME/MILAN
899\$

Départ jusqu'au 10 décembre 1992

TAI-PEI*
1570\$

Départ jusqu'au 30 novembre 1992

SÃO PAULO
1149\$

Départ jusqu'au 12 décembre 1992

SYDNEY
1576\$

Départ jusqu'au 2 décembre 1992

RIO DE JANEIRO
1149\$

Départ jusqu'au 12 décembre 1992

MELBOURNE
1576\$

Départ jusqu'au 2 décembre 1992

BUENOS AIRES
1249\$

Départ jusqu'au 12 décembre 1992

BANGKOK*
1695\$

Départ jusqu'au 30 novembre 1992

Canadien

VA plus LOIN

Le nombre de places est limité selon les disponibilités. Les tarifs indiqués ne s'appliquent pas à tous les vols ni à tous les jours de la semaine. La plupart des tarifs s'appliquent aux départs effectués en semaine. Les taxes sont en sus. Payez TPS sur les tarifs internationaux. Des conditions relatives à la durée maximale et minimale de séjour, à l'achat des billets à l'avance ou autres suppléments peuvent s'appliquer. *Un supplément peut s'appliquer. Canadien est une marque déposée des Lignes aériennes Canadien International Inc.

Le OUI fait une chute de 16 points en Ontario, selon un sondage Environnics

SUZANNE DANSEREAU
de la Presse Canadienne
TORONTO

■ Revirement majeur en Ontario: selon un tout récent sondage effectué par la firme Environnics, le OUI a perdu 16 points en faveur du NON depuis le début de la campagne référendaire.

Pour la première fois, l'appui pour le OUI est en deça de 50 pour cent dans cette province pourtant considérée comme un allié naturel à l'accord de Charlottetown.

Ainsi, entre le 16 et le 29 septembre, 41 pour cent des 1005 Ontariens interrogés se sont prononcés en faveur de l'accord de Charlottetown, alors que 51 pour cent l'ont rejeté et que 28 pour cent se sont déclarés indécis.

Le même sondage, effectué entre le 28 août et le 1^{er} septembre, donnait des résultats très différents: le Oui obtenait 57 pour cent des appuis, le Non seulement 17 tandis que les indécis se situaient à 26 pour cent.

L'Ontario la généreuse, l'Ontario la conciliante, celle qui n'est supposée avoir que les intérêts du Canada à cœur, ne peut plus être tenue pour acquise dans cette campagne référendaire, observe-t-on maintenant.

Les sondeurs eux-mêmes ne sa-

vent que penser. «Je suis perplexé», lance Donna Dasko, vice-présidente de Environnics. «Jamais je n'aurais cru que le OUI baisserait à ce point-là».

La vitalité du NON est d'autant plus étonnante que les trois partis politiques en Ontario font campagne pour le OUI — et que le NON n'est pas du tout organisé.

Le changement n'est toutefois pas irréversible, dans la mesure où le OUI est en avance de dix points et que les indécis, dont le nombre demeure assez élevé, peuvent très bien aller vers le OUI. Mais la situation illustre clairement que le mouvement d'insatisfaction a atteint l'Ontario.

Selon Mme Dasko, il n'y pas qu'un seul facteur pour expliquer cette baisse du OUI. Il y en a plusieurs. Et ils s'appellent, entre autres, Pierre Trudeau et Brian Mulroney.

Trudeau

«L'intervention de l'ancien premier ministre canadien Pierre Trudeau (dans le magazine Maclean's le 21 septembre dernier) a eu cet extraordinaire effet de rendre légitime un appui au NON. L'Ontarien qui vote NON maintenant n'est plus un ennemi du Canada», croit pour sa part l'historien Michael Bliss, de l'Université de Toronto — lui-même partisan du NON.

La faiblesse de la campagne du OUI et l'impopularité du premier ministre canadien Brian Mulroney constituent un autre facteur, ajoute Mme Dasko.

«M. Mulroney est l'élément déclencheur du mécontentement», dit-elle.

«Les Ontariens — comme les Québécois d'ailleurs, n'ont pas digéré les menaces de M. Mulroney sur le démantèlement du Canada», ajoute l'historien Michael Bliss.

Les Ontariens ne sont pas emballés non plus par leur premier ministre, M. Bob Rae. Vendredi dernier, il a été hué par plusieurs milliers de personnes lors d'un match de baseball au Skydome.

Le dernier sondage de la firme Gallup, publié hier, montrait que le NON est en avance partout, sauf en Ontario et dans les Maritimes.

Les Ontariens seraient-ils victimes de l'effet boule de neige? «Non, estime Mme Dasko. En revanche, ils sont sensibles au fait que le Québec soit pour le NON», croit-elle.

Tous ces facteurs font que les

Ontariens se sentent maintenant libres de rejeter l'entente, conclut Mme Dasko.

En fait, les arguments traditionnels qui auraient pu influencer l'Ontario — comme le besoin de sauver le Canada ou la peur que le Québec se sente encore rejeté — ne tiennent plus, observe-t-elle.

La vice-présidente note par ailleurs que la campagne du OUI n'a pas vraiment décollé en Ontario. «On n'a pas réussi à mettre de l'avant des arguments spécifiques en faveur de l'entente. La campagne n'est pas assez active ici».

Cela dit, la réaction «naturelle» des Ontariens est de voter Oui, ajoute l'historien Michael Bliss qui croit que le NON est à son plus fort en ce moment et que les indécis finiront par dire OUI à Charlottetown.

PAS D'OPTIONS SUPERFLUES



JUSTE UN TAUX AVANTAGEUX DE 10.5%

Vous ne voulez plus payer d'intérêts élevés! Alors choisissez la nouvelle carte de la Banque Scotia: VISA* minima™.

Elle n'a pas tous les extras des cartes à taux d'intérêt élevé, mais elle vous offre l'essentiel: un faible taux d'intérêt de 10.5%.

Économisez de l'argent en transférant le solde impayé de vos autres cartes de crédit dans votre compte VISA minima.

Voyez dans le tableau toute la différence que peut faire VISA minima et passez ensuite remplir votre demande à une de nos succursales.

CARTE DE CRÉDIT	Intérêts annuels sur un solde de \$1,000	Intérêts annuels sur un solde de \$2,000
compagnies pétrolières ou grands magasins (jusqu'à 28.8%)	\$288	\$576
VISA minima (10.5%)	\$105	\$210
DIFFÉRENCE	\$183	\$366
Autres cartes de crédit bancaires (jusqu'à 17.9%)	\$179	\$358
VISA minima (10.5%)	\$105	\$210
DIFFÉRENCE	\$74	\$148

Les chiffres ci-dessus ne sont fournis qu'à titre d'exemples. Ils sont obtenus en supposant un taux d'intérêt annuel invariable et un solde constant au cours de l'année. Ils ne sont pas représentatifs des caractéristiques d'une carte de crédit quelconque. En fait, les frais d'intérêts varient en fonction de plusieurs facteurs, notamment le solde en cours et le montant et la date des paiements effectués. Taux d'intérêt en vigueur au 1^{er} octobre 1992.

Banque Scotia

* La Banque de Nouvelle-Écosse usager inscrit de cette marque
™ Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse

L'accord, «c'est pas les chars»

— Benoît Bouchard

Presse Canadienne

■ Le ministre fédéral de la Santé, Benoît Bouchard, a déclaré hier à Joliette que l'entente de Charlottetown, «ce n'est peut-être pas les chars mais c'est déjà plus que ce que nous pourrions jamais obtenir».

M. Bouchard a également relativisé les conséquences d'un NON: «Je ne vais pas agiter d'épouvantail, nous continuerons à vivre dans une telle éventualité. Mais ça va aggraver le climat d'incertitude pour encore des années.»

«Les tiraillages ne vont pas s'arrêter là, a-t-il ajouté, vous pouvez compter sur M. Parizeau. Les prochaines élections vont porter là-dessus et ça sera reparti pour encore un tour.»

Devant son auditoire, où il était invité par le député fédéral Gaby Larrivée (PC-Joliette), Benoît Bouchard a souligné qu'il est faux de dire que nous (le Québec) sommes perdants parce que nous n'avons pas tout gagné.

La question a aussi été posée au sujet d'une éventuelle «troisième claqué» que serait une victoire du OUI au Québec, alors que le NON prévaudrait ailleurs; les deux premières «claques» étant la constitution Trudeau sans l'accord du Québec, en 1982, et l'échec du Lac Meech, en 1990.

«C'est vrai qu'on prend un risque immense. Dans le cas que vous énoncéz, il faudrait que les politiciens se tournent vers les Québécois en disant «On vous suit», a répondu le député de Roberval.

Quant à l'après-référendum, M. Bouchard tient à signaler que «je terminerai mon mandat. Plus tard, c'est une autre histoire». Il ne conçoit, en cas de victoire du OUI, qu'une collaboration aux «modalités» de l'entente. Il parle volontiers d'aller se ressourcer à l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac, les jours suivant le 26 octobre.

Il refuse également de prêter foi aux «sondages réalisés à mi-campagne. Le vent peut tourner les deux dernières semaines». Il évalue à un bon 50 pour cent le camp des électeurs encore indécis.

Selon Bélanger, un NON est un oui à la souveraineté

Presse Canadienne
TROIS-RIVIÈRES

■ L'ex-coprésident de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec (Commission Bélanger-Campeau), M. Michel Bélanger a soutenu hier à Trois-Rivières, que «si on répond NON à la question référendaire, le 26 octobre, on choisit la voie de la souveraineté.»

À son avis, ceux qui, comme Me Jean Allaire, se proposent de voter contre l'entente tout en se disant fédéralistes, en pensant que les négociations pourront reprendre sans problèmes après le 26 avec l'idée de l'améliorer, se trompent tout simplement.

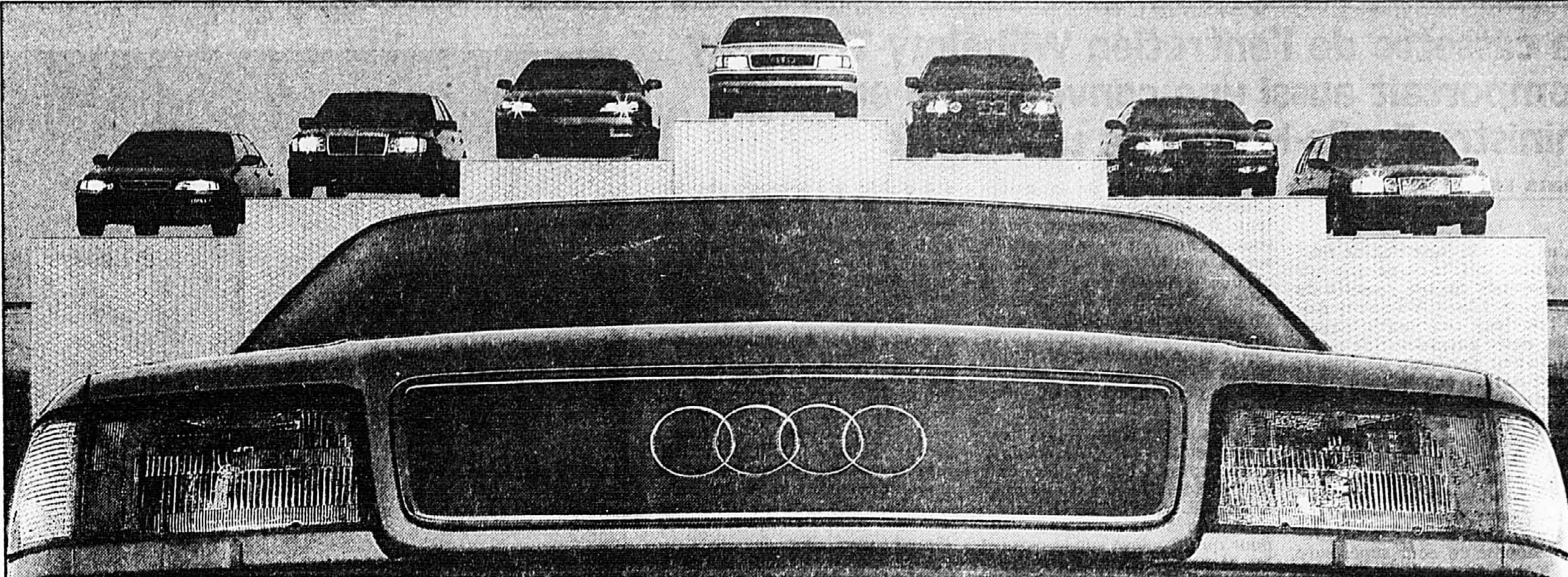
M. Bélanger était l'invité, en fin d'avant-midi, des étudiants du cégep de Trois-Rivières. Son exposé a toutefois été fait devant une salle remplie... de sièges vides puisqu'une vingtaine d'étudiants seulement (25 dans la période la plus achalandée) se sont déplacés dans la grande salle de l'auditorium du pavillon des Humanités pour aller l'entendre.

Après sa rencontre avec les étudiants, M. Bélanger a dit qu'il n'était pas du tout étonné par cette maigre assistance, soulignant que ce qui faisait le débat, c'était l'intérêt des gens présents.

M. Bélanger considère qu'il y a deux visions possibles dans le contexte actuel, soit un fédéralisme renouvelé en profondeur ou la souveraineté. C'est l'un ou c'est l'autre, selon lui, et ceux qui ne sont pas satisfaits de la sorte de fédéralisme qui est incluse dans l'entente et qui vont voter NON au référendum, vont aller donner un peu plus de poids à l'option de la souveraineté.

Pour l'essentiel, croit M. Bélanger, l'entente de Charlottetown rencontre ce qu'on reconnaît comme des conditions minimum à l'acceptation par le Québec de la constitution de 1982.

Alors que bien des gens considèrent comme des faiblesses les nombreuses clauses qui sont restées ouvertes dans l'entente, M. Bélanger y voit plutôt un grand avantage dans la mesure où ces clauses vont permettre dans l'avenir de préciser, à tête reposée et selon l'évolution des circonstances, les choses qui doivent l'être, comme le pouvoir fédéral de dépenser, par exemple.



UNE VOITURE SE JUGE PAR CELLES QU'ELLE SURCLASSE.



Les surclassées : six des meilleures berlines de luxe en existence. L'épreuve : dix tests sévères dans les

conditions réelles les plus ardues. Le tout sous l'oeil impartial de l'Association Internationale des Sports Automobiles

(IMSA). Dans ce corps à corps, la toute nouvelle Audi 100 a fini première au classement général de cette catégorie.

À vous de juger. Voyez le concessionnaire Audi dès aujourd'hui. Pour connaître les détails



LE CONTRÔLE

des tests de l'IMSA, composez 1 800 668-AUDI.

CLASSEMENT GÉNÉRAL	POINTS
1. AUDI 100	56,5
2. LEXUS ES 300	44,5
3. BMW 525i	43,0
4. MAZDA 929	36,5
5. MERCEDES-BENZ 300E 2.6	34,5
6. VOLVO 960	32,5
6. ACURA LEGEND	32,5

LES AUTOMOBILES POPULAR INC.
5441, RUE ST-HUBERT, MONTREAL

PARK AVENUE VOLKSWAGEN
8805, BOUL. TASCHEAU OUEST, BROSSARD

AUTOMOBILES E. LAUZON INC.
1384, BOUL. LABELLE, BLAINVILLE

AUTOMOBILES ANDRÉ RIVEST INC.
839, RUE NOTRE DAME, REPENTIGNY

LES AUTOMOBILES NIQUET INC.
1905, BOUL. SIR WILFRID LAURIER, RTE 116, ST-BRUNO

AUTO STRASSE INC.
8525, BOUL. DÉCARIE, VILLE MONT-ROYAL

LES AUTOMOBILES GRAN-MONT INC.
1133 PRINCIPALE, GRANBY

30% DE RABAIS

La Baie
salue
les grands
classiques
de la mode
en vous
offrant une
élégante
sélection de
tailleurs
griffés!

Le choix varie selon le
magasin. Choix de
couleurs. Tailles 6 à 14.
Ord. 240 \$ à 435 \$.

Solde
167,99 \$ à 303,99 \$

Boutique Collections, rayon 127.
À la Baie, rue Sainte-Catherine
Ouest et Fairview/Pointe-Claire.

Tant qu'il y en aura!
Ce solde se termine le 24 octobre.



ON PEUT PAS DEMANDER MIEUX!

LA BAIE

Compagnie de la Baie d'Hudson



La cassette de l'entretien Wilhelmy-Tremblay comportait aussi une conversation entre la ministre Frulla-Hébert et un député

DENIS LESSARD

■ Une seconde conversation téléphonique avait été enregistrée sur la désormais célèbre cassette de l'entretien Diane Wilhelmy-André Tremblay, au cours de laquelle les deux hauts-fonctionnaires critiquaient l'attitude de Robert Bourassa lors des négociations constitutionnelles.

Selon les informations obtenues par *La Presse*, cette conversation entre Liza Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles, et Jean-Guy Lemieux, député libéral de Vanier, occupait une dizaine des 27 minutes de l'enregistrement déposé en cour supérieure du Québec en vertu de l'injonction obtenue par Mme Wilhelmy.

La conversation en question alimente depuis trois semaines les rumeurs dans les salles de rédaction et dans le milieu politique.

Aucun journaliste de la station CIRP de Québec — qui avait obtenu fin août la cassette d'une source anonyme — n'a travaillé sur la seconde conversation, et aucune transcription n'en a été faite. À l'écoute de la bande, explique-t-on, il est apparu rapidement que l'entretien entre la ministre et le député ne présentait pas le même intérêt que celui entre les deux hauts-fonctionnaires.

Toujours selon nos sources, qui ont entendu l'enregistrement, la conversation a lieu dans les heures précédant le congrès du PLQ, le 29 août. Mme Frulla-Hébert insistait auprès du député Lemieux pour qu'il soulève sur le parquet les éléments de l'entente touchant la culture. La ministre tenait à ce qu'on parle beaucoup des aspects culturels de l'accord de Charlottetown au congrès, pour être certaine que le texte de l'entente, qui n'avait toujours pas

été publié à l'époque, prévoie bien de confier aux provinces « la maîtrise d'œuvre » dans le domaine culturel. Une version provisoire publiée dans un quotidien de Toronto n'incluait pas cette mention, ce qui avait soulevé la controverse.

Interrogée il y a deux semaines sur l'existence d'un enregistrement d'une conversation téléphonique, Mme Frulla-Hébert a nié en avoir jamais entendu parler. Mardi son attachée de presse, Marie Viens, a souligné que la ministre « n'avait rien à dire » à ce sujet. De son côté le député Jean-Guy Lemieux soutient ne pas se souvenir d'un tel entretien avec Mme Frulla-Hébert dans les heures précédant le congrès. « J'ai parlé à beaucoup de monde avant le congrès et durant, mais je ne me souviens pas d'une conversation avec Mme Frulla-Hébert et surtout pas par cellulaire » d'expliquer le député de Vanier.

Le résultat du référendum n'influencera que le quart des petites entreprises

MANON CORNELLIER
de la Presse Canadienne
OTTAWA

■ Advenant une victoire du NON le 26 octobre prochain, seulement 27 pour cent des petites entreprises canadiennes reverraient leurs plans d'affaires à la baisse tandis que 73 pour cent ne changeraient rien à leurs projets d'investissements ou de création d'emplois.

C'est ce que révèle une enquête effectuée par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et dont les résultats ont été rendus publics hier. Environ 16 000 membres de la FCEI ont répondu au questionnaire envoyé à l'ensemble des 83 000 membres de la Fédération à la fin du mois de septembre.

Et si les Canadiens décidaient

de voter OUI, 22 pour cent des petites entreprises accroîtraient leurs investissements ou augmenteraient le nombre d'emplois, indique l'enquête.

Même si seulement 27 pour cent entendent diminuer leurs investissements ou réduire les emplois, cela a un effet non négligeable qu'il faut souligner, a insisté le président de la FCEI, M. John Bulloch, lors d'une conférence de presse.

« Il faut se rappeler que durant les années 80, environ 80 pour cent des emplois créés l'ont été par des petites entreprises. On fait donc affaire à un phénomène important », a-t-il dit.

Si 27 pour cent de l'ensemble des 900 000 petites et moyennes entreprises canadiennes réduisaient leurs plans d'affaires, cela signifierait qu'environ 132 000 propriétaires supprimeraient

leurs investissements et environ 101 000 d'entre eux réduiraient les emplois, évalue la FCEI.

« Je me réjouis que 73 pour cent des entreprises n'entendent pas modifier leurs plans. Cela envoie un message, c'est-à-dire que ce n'est pas vrai que le pays va tomber par terre si on vote d'un bord ou d'un autre. Mais ce n'est pas vrai non plus qu'il n'y aura aucune conséquence. La vérité est entre les deux », a déclaré M. Michel Décaré, vice-président pour le Québec.

l'Authentique

Bibliothèque 2,310\$ Taxes incl.

Causeuse 2,830\$ Taxes incl.

Table de centre 389\$ Taxes incl.

Patrimoine

Centre Décor 440, 3932 Autoroute Laval Ouest, Laval, Québec H7T 2P7 (514) 687-6867

MAISON DE MEUBLES DE STYLES TRADITIONNEL ET CONTEMPORAIN

Reconnu pour sa riche collection de meubles de bois, **PATRIMOINE** vous présente "l'AUTHENTIQUE", causeuse en cuir véritable qui donnera noblesse et chaleur à votre intérieur. "L'AUTHENTIQUE" est disponible en différentes versions et en plusieurs teintes de cuir. De même, laissez-vous charmer par notre collection de tables d'appoint, qu'elles soient de fer forgé, de laiton, de bois ou de granite et ce, à des prix tout aussi intéressants.

MAISON DE MEUBLES DE STYLES TRADITIONNEL ET CONTEMPORAIN

En bref

L'ENTENTE DISTRIBUÉE

■ Des copies de l'entente constitutionnelle de Charlottetown commenceront à être distribuées de porte à porte, aujourd'hui, à près de 11 millions de foyers à travers le pays. La distribution de ce document coûtera en tout 750 000\$ au gouvernement fédéral, a précisé, hier, un porte-parole du Bureau des relations fédérales provinciales à Ottawa. Il faut ajouter à ce montant les coûts d'impression et de production des quelque 18 millions de documents, qui s'élèvent à 3,6 millions.

PARIZEAU INTERPELLÉ

■ Le chef du camp du NON, M. Jacques Parizeau, a été interpellé, hier après-midi, par un travailleur du groupe Noranda, à Rouyn-Noranda. « En 1982, vous avez coupé les salaires des employés de l'État, a dit l'ouvrier indigné, et aujourd'hui vous faites campagne avec Gerald Larose de la CSN ». « Puis c'est vous qui avez imposé la fameuse taxe ascenseur sur l'essence », a-t-il ajouté. M. Parizeau a rétorqué : « Ce n'est pas parce que nous avons eu des différends avec les syndicats que nous ne pouvons pas travailler ensemble à la cause du Québec. Quant à la taxe ascenseur, d'autres l'ont laissée monter et l'ont immobilisée au dernier étage ».

DES PROPOS JUGÉS DEPLACÉS

■ Lise Bacon trouve « irresponsables et irrespectueux à l'égard de la démocratie » les propos du chef du clan du NON qui considère que le référendum est une « bouffonnerie ». Elle juge « insultant pour la population canadienne et pour tous ceux et celles qui travaillent activement, aussi bien pour la campagne du OUI que pour celle du NON, ces commentaires déplacés de Jacques Parizeau ». Selon la vice-première ministre du Québec, la population québécoise souhaite un débat de fond sur l'entente de Charlottetown mais le leader des forces du NON contribue à l'abaisser. « Si M. Parizeau considère que c'est une bouffonnerie, demande M. Bacon, pourquoi y participe-t-il ? »

DES RÉSULTATS PLUS TARD DANS L'OUEST

■ De nouveaux règlements se-

ront prochainement adoptés afin que, le 26 octobre, les Canadiens de l'Ouest ne puissent pas être informés des résultats du référendum dans l'Est du pays avant la fermeture des bureaux de scrutin dans leur région. Selon le journal torontois *Globe and Mail*, la direction d'Elections Canada imposera aux stations et aux réseaux de télévision et de radio des règles précises en ce sens. Celles-ci ont été approuvées par un comité des Communes et pourraient recevoir la sanction d'un comité du Sénat dans moins d'une semaine.

LES ÉVÊQUES LANCENT UN APPEL AU RESPECT

■ Alors que le débat référendaire bat son plein, le bureau de direction de la Conférence des évêques catholiques du Canada demande au Canadiens de s'écouter et de « respecter la dignité et les droits de ceux qui celles avec qui ils sont en désaccord ». Fidèles à l'attitude qu'ils ont adoptée depuis plusieurs années, les évêques ne dévoilent pas leur choix politique personnel, ce qui ne les empêche pas de rappeler à leurs concitoyens certaines valeurs de fond, comme la générosité, le souci pour les autres, le bien commun, la justice, la solidarité et la liberté. Les membres du bureau de direction de l'épiscopat canadien sont l'archevêque d'Ottawa Marcel Gervais, l'évêque de Rouyn-Noranda Jean-Guy Hamelin, l'évêque de Sault Sainte-Marie Jean-Louis Plouffe et l'archevêque de Kingston Francis J. Spence.

ET LA MARIJUANA ?

■ Si les Canadiens disent OUI à l'entente de Charlottetown, les autochtones auront acquis le droit de cultiver et de vendre de la marijuana, d'ouvrir des casinos et de vendre des cigarettes de contrebande dans leurs réserves, selon le représentant du comté de North Vancouver aux Communes, Chuck Cook, qui est le seul député conservateur à faire campagne contre le OUI, soutient que l'entente constitutionnelle du 28 août accorde d'énormes pouvoirs aux autochtones précisément parce qu'ils sont trop vagues et insuffisamment définis. Le président de l'Union des chefs amérindiens de la Colombie-Britannique, Saul Terry, a réfuté les allégations du député.

AUBAINES-MYSTÈRE

LES VENDREDI, SAMEDI ET LUNDI, 9, 10 ET 12 OCTOBRE

C'EST PAS DE LA TARTE DE RATER UN SI BEAU MORCEAU!

10% A 25% DE RABAIS

SUR LE PRIX DE PRESQUE TOUS[®]
LES ARTICLES À PRIX ORDINAIRE, À PRIX
DE SOLDE OU À PRIX DE LIQUIDATION

- ★ MODE POUR FEMME
- ★ MODE POUR HOMME
- ★ MODE POUR ENFANT
- ★ BAGAGES ★ ACCESSOIRES
- ★ MODE ET CHAUSSURES
- ★ BIJOUX MODE ★ ARTICLES-CADEAUX ET VERRERIE
- ★ ARTICLES MÉNAGERS
- ★ ACCESSOIRES DÉCORATIFS
- ★ LAMPES ★ Rideaux ★ Linge de maison ★ MEUBLES
- ★ COUVRE-PLANCHERS
- ★ JOUETS ★ PAPETERIE
- ★ FIL À TRICOTER
- ★ APPAREILS PHOTO
- ★ MACHINES À ÉCRIRE
- ★ ARTICLES DE SPORT
- ★ ET AUTRES...

*La liste complète des exceptions sera affichée en magasin.

AYEZ L'ŒIL SUR NOS AUBAINES À DÉCOUVERT
25% À 50% DE RABAIS
Sur le prix ordinaire des montres, horloges, bijoux en or, en argent de luxe, bijoux de luxe et coffrets à bijoux.

UN **10% DE RABAIS SPÉCIAL**
Sur le prix ordinaire: gros électroménagers, la vaisselle en porcelaine fine à bas prix au quotidien, caméscopes, téléviseurs, magnétoscopes et accessoires vidéo, radios, chaînes stéréo, accessoires audio, téléphones, répondeurs téléphoniques, ordinateurs, télécopieurs et imprimantes.

ON SE REGALE À NOS RESTOS LIBRE-SERVICE:
Délicieux petit déjeuner servi le samedi 10 octobre jusqu'à 10 h 30:
• Deux œufs, bacon ou saucisses, croissant, thé ou café pour seulement 2,49 \$.

À l'heure du lunch:
• Notre fameux toast servi avec pommes de terre et légumes, à un prix alléchant: 3,49 \$ la portion ou 4,49 \$ la portion (bonne fourchette).

Durant toute la journée:
• Sur présentation de la carte Aubaines-Mystère et à l'achat d'un dessert à prix courant, obtenez un café, un thé ou une boisson gazeuse de format courant. Une seule boisson par personne.

ON PEUT PAS DEMANDER MIEUX!

LA BAIE

Compagnie de la Baie d'Hudson

Période des Fêtes

FLORIDE

(de Dorval)
F. Lauderdale ou Orlando
Départs: 17, 19, 20, 23 déc.
à partir de **429 \$**

VANCOUVER

(de Dorval)
Départs: 16, 23, 30 déc.,
7, 13 janv.
à partir de **486 \$**

Nombre de sièges limité / Permis du Québec

J'ai besoin de vacances

multi-voyages

Pour de plus amples renseignements
consultez-nous au **858-6260**, 8403, rue Saint-Denis Montréal H2P 2G9